



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
DU VENDREDI 3 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 3 mars à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 24 février 2017, s'est réuni à Caen, dans les locaux du syndicat, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etai^{ent} présents : MM. Jacques LELANDAIS, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON, Jean-Yves HEURTIN, Mme Jacqueline ANDRE, MM. François BLIN, M. Christian GABRIEL, Mme Claude GLASSON, MM. Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard POULAIN et Jacques ROYER.

Etai^{ent} excusés : Mme Mireille DUFOUR, MM. Sébastien LECLERC, Henri GIRARD, Gérard MANACH et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : M. Gérard MANACH à M. Claude CHESNEL et M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Etai^{ent} également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées et M. Jérôme DANIEL, Directeur du département Administration-Finances, pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2017.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 21 membres en exercice ; le quorum est donc de 11. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 16 membres, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- 1) Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2017
- 2) Compte-rendu des délégations
- 3) Etat des consultations
- 4) Transferts de compétences
- 5) Actualités
- 6) Echancier

I. DOSSIER

- 7) Débats d'Orientations Budgétaires 2017

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ENERGIE

- 8) Conseil en Energie Partagé - CEP - Authie ;
- 9) Conseil en Energie Partagé - CEP - Reprise des conventions portées par le Pays du Bessin au Virois
- 10) Etude Energétique Spécifique - EES - Morteaux-Coulboeuf
- 11) Maison de l'Energie
- 12) Production d'énergie renouvelable par panneaux photovoltaïques
- 13) Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET
- 14) Mise en place du mécanisme de capacité - Groupement d'achat d'électricité
- 15) Demande de subvention - Rendez-vous à la Cathédrale

ADMINISTRATION - FINANCES

- 16) Demande de subvention - Rendez-vous à la Cathédrale

CONCESSION ELECTRICITE

- 17) Renouvellement du contrat de concession de distribution publique d'électricité
- 18) Protocole B

TRAVAUX

- 19) Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3^{ème} tranche 2017
- 20) Programme d'extension du réseau public d'électricité - 2^{ème} tranche 2017
- 21) Bornes de recharge pour véhicules électriques - 2^{ème} tranche 2017
- 22) Programme d'effacement du réseau public d'électricité - 2^{ème} tranche 2017
- 23) Marchés de travaux : déclarations de sous-traitances 2017
- 24) Etats contradictoires - Signalisation Lumineuse - 13 communes de la Communauté Urbaine de Caen la Mer
- 25) Etats contradictoires - Eclairage Public - Amblie/Rucqueville/Cully

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 26) Aides au développement économique du réseau électrique

I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JANVIER 2017

M. le Président soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2017, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Bruno DELIQUE rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis la dernière réunion du 19 janvier 2017. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe 1**).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

3) ETAT DES CONSULTATIONS

1/ Consultations en cours :

M. Bruno DELIQUE présente la consultation actuellement en cours, à savoir :

OBJET	TYPE DE PROCEDURE	ETAT D'AVANCEMENT
Fournitures de bureau et papeterie	MAPA > 50 000 €	En cours de publicité
Prestations d'expertise technique et financière		En cours d'analyse
Marchés publics de travaux 2018	Appel d'offres	Lancement courant mars

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

2/ Reconductions de marchés :

M. Bruno DELIQUE présente les marchés susceptibles d'être reconduits :

Objet	Titulaire	Durée (en mois)	NB de renouvt	Début de marché	Fin maxi du marché	Renouvt N°
Prestations de communication	Lot 1 - Conception graphique des supports de communication	12	2	20/05/16	19/05/19	1
	Lot 2 - Conception éditoriale / rédaction du journal périodique...			20/05/16	19/05/19	1
	Impression			20/05/16	19/05/19	1

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, accepte le renouvellement des marchés susvisés, charge le Président de l'exécution de la décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

4) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes :

Collectivité	Date de la délibération	Compétence
Sommervieu	18 janvier 2017	Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
Bény-sur-Mer	6 février 2017	
Bréville-les-Monts	28 avril 2016	Eclairage Public
Balleroy-sur-Drôme	21 décembre 2016	Signalisation Lumineuse

Il appartient au SDEC ÉNERGIE de mettre en œuvre ces transferts de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et technique et de tous les contrats qui y sont attachés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter les demandes d'adhésion présentées, au titre des compétences visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.

5) ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 9 MARS 2017

Comme annoncé au dernier Bureau Syndical, M. le Président rappelle que la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se tiendra le jeudi 9 mars 2017, à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen Normandie à Saint Contest.

L'ordre du jour définitif de cette réunion, est le suivant :

- **Actualités :**
 - Présentation des nouveaux représentants au Comité Syndical ;
 - Activités 2016 du Bureau Syndical et des commissions ;
 - Récapitulatif des délégations 2016 au Bureau Syndical et au Président ;
 - Etat des adhésions et des transferts de compétences.
- **Dossiers :**
 - Composition du Bureau Syndical ;
 - Elections partielles de membres du Bureau Syndical ;
 - Mise à jour des annexes des statuts du syndicat ;
 - Composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique ;
 - Installation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- **Finances :**
 - Financements par fonds de concours ;
 - Débat d'Orientations Budgétaires 2017.
- **Gaz :**
 - Avenant au contrat de concession historique, suite au transfert de compétence de Caen la Mer.



Il s'agira du premier Comité Syndical en format élargi : 199 membres, en comptant les nouveaux représentants de Caen la Mer.

Les 13 nouveaux représentants des 5 CLE, dont l'élection s'est déroulée du 27 février au 2 mars 2017 sont présentés à l'écran, il s'agit de :

CLE	Nom - Prénom	Commune
CAEN OUEST	DENOYELLE Jacques	MAIZET
	LECHEVALIER Jean-Louis	AVENAY
CAEN SUD	BOUJRAD Abderrahman	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE
CAEN AGGLO	DE GOUVILLE Xavier	ST AUBIN D'ARQUENAY
	LE CARPENTIER Jacques	PERIERS-SUR-LE-DAN
	LOUVEL Jean	VILLONS-LES-BUISSONS
	PHILIPPE Jean-Marc	SAINT-CONTEST
	SERARD Pascal	CARPIQUET
	TRANCHIDO Alain	LOUVIGNY
	VIEL Philippe	BIEVILLE-BEUVILLE
CREULLY-DOUVRES	DELALANDE Hubert	BENY-SUR-MER
CAEN EST	MARTIN Patrice	VALAMBRAY
	RENVOISE Bruno	RANVILLE

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Bruno DELIQUE pour une présentation de l'organisation envisagée et quelques informations complémentaires sur l'ordre du jour.

o Installation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

M. Bruno DELIQUE précise que le prochain Comité Syndical sera, en effet, l'occasion d'installer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Ce dernier rappelle que les CCSPL sont des instances consultatives mises en place par les collectivités territoriales et ayant vocation d'associer les usagers à la gestion des services publics.

La CCSPL est consultée préalablement à toute délégation de service public, tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une DSP Gaz pour la commune de Baron sur Odon, le SDEC ENERGIE envisage de solliciter la CCSPL.

Pour rappel, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical du 9 mars 2017 nommera ses représentants à la CCSPL ; les associations locales proposent leurs représentants :

Associations locales	Membre Titulaire	Membre Suppléant
Union Départementale de la CLCV du Calvados	Pierre VILAIN, Président	Moïse RENIER, Trésorier
Fédération Départementale Familles Rurales du Calvados	Jean-Louis LHOTELLIER, Trésorier	Benoît PÉPIN, Directeur
Union Fédérale des consommateurs Que Choisir	Jean DUMORTIER	Claude BERGER-FREMY
Groupement Régional des associations de protection de l'environnement	Michel HORN, Président	Brahim BOUFROU, Vice-Président

M. Bruno DELIQUE annonce le planning prévisionnel de mise en œuvre de cette DSP, à savoir :

Comité Syndical du 9 mars 2017	Composition et mise en place de la CCSPL
3 avril 2017	1 ^{ère} réunion de la CCSPL : règlement intérieur et avis, après étude de la DSP
Comité Syndical du 6 avril 2017	Autorisation d'engager une DSP
Comité Syndical de décembre 2017	Attribution de la DSP

o Mise à jour des annexes 1 et 2 des statuts du syndicat

M. Bruno DELIQUE rappelle que les statuts du SDEC ENERGIE prévoient la modification des annexes 1 et 2 par le Comité Syndical.

L'annexe 1 : « Liste des membres et des compétences transférées » est mise à jour pour tenir compte des nouvelles compétences transférées depuis le Bureau Syndical du 28 octobre 2016 et la création des communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017.

L'annexe 2 : « Périmètre des collèges électoraux, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux postérieur à 2014 », est quant à elle, mise à jour, pour permettre :

- aux communes nouvelles de Saline et des Monts d'Aunay d'être associées à un seul et même collège électoral ; respectivement Caen Agglo et Aunay-Bény-Caumont.
- à la commune de vendeuvre d'être rattachée au même collège (Falaise) que celui de la Communauté de Communes de Falaise, à laquelle elle est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il sera proposé au Comité Syndical de revoir ces annexes une fois par an, à l'occasion de chaque première réunion de l'année.

o Etat des adhésions et des transferts de compétences

M. Bruno DELIQUE confirme que le prochain Comité Syndical sera l'occasion de présenter l'état des adhésions et des transferts de compétences depuis :

- les derniers transferts et dernières reprises de compétences ;
- la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au 1^{er} janvier 2017 ;
- la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Au 31 janvier 2017, le syndicat compte 530 adhérents (522 communes et 8 intercommunalités).

Les compétences transférées se répartissent comme suit :

	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques
Collectivités adhérentes	489 communes 1 intercommunalité	441 communes 8 intercommunalités	37 communes 1 intercommunalité	75 communes 1 intercommunalité	117 communes 1 intercommunalité

o Elections partielles de membres du Bureau Syndical

M. Bruno DELIQUE rappelle que le Président proposera au Comité Syndical :

- o un Bureau Syndical composé de 25 membres, au lieu de 23 ;
- o un nombre de vice-présidents inchangé, soit 8, pour assurer la continuité des travaux en cours.

Les 23 membres du Bureau Syndical ont le statut d'une part, de délégué de leur collectivité membre du SDEC ÉNERGIE (communes ou EPCI à FP) et d'autre part, de représentant de leur Commission locale d'Énergie au sein du Comité Syndical.

La création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, par fusion des deux communautés de communes de Thue et Mue et de Plaine Sud de Caen et de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, a pour effet, en particulier de modifier, pour certains membres du Bureau Syndical, le statut pour lequel ils avaient été élus en 2014 par le Comité Syndical.

Ainsi, deux membres du Bureau Syndical (CLE Caen Sud et CLE Caen Agglo), élus initialement pour une durée de 6 ans, voient administrativement leur mandat interrompu du fait que leur statut de délégué au SDEC ÉNERGIE pour le compte de leur commune n'est plus celui dont ils disposent depuis la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Il y a donc nécessité d'organiser des élections partielles pour ces deux élus et éventuellement pour deux autres membres, en fonction de la décision que le Comité Syndical prendra sur le nombre total de membres du Bureau Syndical.

M. Bruno DELIQUE précise que, pour une maîtrise du timing de la réunion, le dépouillement de ces élections partielles sera réalisé en temps masqué, pendant la présentation des points à l'ordre du jour et notamment pendant la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires 2017.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

6) ACTUALITES

● INAUGURATION DE BORNES DE RECHARGE

Le Président rappelle les prochaines inaugurations de bornes de recharge pour véhicules électriques, à savoir :

- Mercredi 15 mars 2017 à 11h à Colleville Montgomery – rue du Commandant Kieffer ;
- Lundi 27 mars 2017 à 17h à Blangy-le-Château – parking de la mairie.

M. Jacques LELANDAIS confirme que ce moment, toujours très attendu des collectivités, est fortement apprécié.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

● NOUVELLE APPLICATION MOBILE

Comme annoncé dans la note de présentation, jointe à la convocation, le syndicat va tout prochainement être en mesure de proposer une toute nouvelle application mobile à l'intention des élus et des services techniques des collectivités du territoire du syndicat.

M. le Président et M. Claude CHESNEL, en charge des nouvelles technologies, ont œuvré avec les services informatique et communication sur ce nouvel outil, dont la finalité est de signaler des dysfonctionnements sur les réseaux et infrastructures dont le syndicat a la compétence, c'est-à-dire le réseau d'électricité, d'éclairage public mais également sur les bornes de recharge pour véhicules électriques.

M. Bruno DELIQUE présente l'application, téléchargeable sur n'importe quel Smartphone.

Les différentes étapes de déclaration d'une panne ou d'une incidence sur le réseau d'électricité, d'éclairage public et sur les bornes de recharge pour véhicules électriques sont exposées.

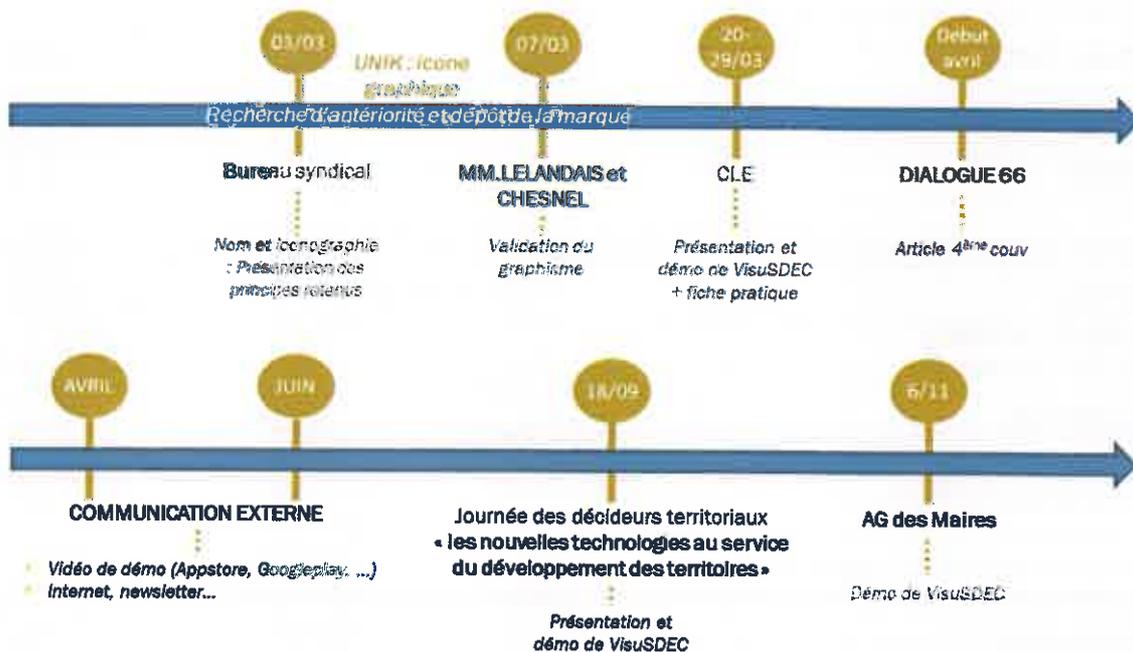
M. le Directeur Général précise que, pour l'éclairage public, le signalement est envoyé, à la fois, à l'entreprise de maintenance, au SDEC ENERGIE et à la commune pour information.

Pour ce qui concerne le réseau électrique et les bornes de recharge pour véhicules électriques MobiSDEC, le signalement est réceptionné par le syndicat, pour traitement.

Dans la continuité de GéoSDEC et MobiSDEC, il est envisagé de nommer cette nouvelle application VisuSDEC. L'icône graphique étant, dans cette même logique, intégrée dans un losange, venant souligner le nom.



Le plan de communication présenté aux membres du Bureau Syndical est le suivant :



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

**7) ECHEANCIER**

Suite aux différents échanges des élus en réunions de commissions internes, M. Bruno DELIQUE présente les échéances du 1^{er} semestre 2017.

MARS 2017			
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD	G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 9 mars 10h00
COMITE SYNDICAL	Les 199 représentants		Jeudi 9 mars 14h00 - CCI Caen Normandie
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN G. MANACH	Lundi 13 mars 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 14 mars 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mardi 14 mars 10h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	A. LIARD J. ROYER	Mardi 14 mars 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mardi 14 mars 16h00
COMITE SYNDICAL – OPTION 2 (si quorum non atteint le 9 mars 2017)	Les 199 représentants		Mercredi 15 mars - 14h00 St Contest
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	S. LECLERC J. ANDRE	C. GABRIEL	Jeudi 16 mars 9h30
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 16 mars 14h00
COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	Les délégués des 12 CLE		Du lundi 20 au mercredi 29 mars
BUREAU SYNDICAL	Les membres		Vendredi 31 mars 9h30

AVRIL 2017			
COMITE SYNDICAL	Les 199 représentants		Jeudi 6 avril 14h00 – CCI Caen Normandie
COMITE SYNDICAL – OPTION 2 (si quorum non atteint le 6 avril 2017)	Les 199 représentants		Jeudi 13 avril 14h00 - St Contest
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN G. MANACH	Lundi 24 avril 13h30
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Lundi 24 avril 14h00
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 25 avril 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mardi 25 avril 10h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	A. LIARD J. ROYER	Mardi 25 avril 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mardi 25 avril 16h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	S. LECLERC J. ANDRE	C. GABRIEL	Jeudi 27 avril 9h30
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD	G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 27 avril 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 27 avril 14h00



MAI 2017			
COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Les représentants concernés du SDEC ÉNERGIE		Mardi 2 mai 14h00 - Evrecy
MATINALE – ECLAIRAGE PUBLIC (Panneaux à messages variables)	Les délégués		Mercredi 3 mai 9h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres		Vendredi 12 mai 9h30
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Vendredi 12 mai 14h30

JUIN 2017			
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Vendredi 9 juin Vendredi 2 juin 9h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE F. BLIN C. CHESNEL	M. DUFOUR JY. HEURTIN G. MANACH	Lundi 12 juin 13h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE H. GIRARD	B. LEJEUNE J. TALBOT	Mardi 13 juin 9h30
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD J. ANDRE C. GLASSON	JL. GUILLOUARD A. LE FOLL G. MANACH	Mardi 13 juin 10h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE H. GIRARD C. GOURNEY-LECONTE	A. LIARD J. ROYER	Mardi 13 juin 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL C. GABRIEL H. GIRARD	A. LE FOLL C. POISSON J. ROYER	Mardi 13 juin 16h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	S. LECLERC J. ANDRE	C. GABRIEL	Jeudi 15 juin 9h30
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN JL. GUILLOUARD	G. POULAIN J. TALBOT	Jeudi 15 juin 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON F. BLIN C. GLASSON	P. LAGALLE G. POULAIN	Jeudi 15 juin 14h00
MATINALE – GAZ (Transition Energétique)	Les délégués		Mercredi 21 juin 9h00
JOURNEE DU PERSONNEL	Le Bureau et l'ensemble du personnel		Vendredi 23 juin
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	J. LELANDAIS H. GIRARD P. LAGALLE	S. LECLERC B. LEJEUNE A. LIARD	Jeudi 29 juin 9h00
BUREAU SYNDICAL	Les membres		Vendredi 30 juin 9h30

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications apportées au calendrier du 1^{er} semestre 2017.

II - DOSSIER

8) DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - DOB

Comme annoncé dans la note de présentation, le dossier de ce Bureau Syndical est consacré au Rapport d'orientations budgétaires 2017.

M. le Président en rappelle l'importance, dans un contexte économique contraint et une redistribution organisationnelle des territoires, particulièrement impactante pour les collectivités membres du syndicat.

Le Débat d'orientations Budgétaires (DOB) prend toute son importance ; il appartiendra au Comité Syndical du 9 mars prochain d'en débattre, afin de préparer le vote du budget 2017 prévu au Comité Syndical du 6 avril 2017.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, fait évoluer notablement le document de préparation budgétaire en imposant de présenter :

- les engagements pluriannuels ;
- la structure et la gestion de la dette ;
- les éléments de ressources humaines.

Le Comité Syndical aura à procéder au vote du rapport d'orientations budgétaires, qui sera acté par une délibération et communiqué à l'ensemble des membres du syndicat.

La commission « Administration Finances » et les services du SDEC ENERGIE ont travaillé sur un nouveau format de DOB qui permet à chaque élu de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée de la situation du syndicat.

M. le Président souligne l'important travail réalisé et la qualité du document présenté.

L'analyse prospective qui a été menée permettra d'argumenter les décisions du syndicat lors des arbitrages à venir, notamment en matière de taxe sur l'électricité.

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Philippe LAGALLE pour la présentation des travaux de la commission « Administration-Finances » réunie le 7 février dernier.

M. Philippe LAGALLE présente le rapport d'orientations Budgétaires 2017, intégré dans la note de présentation adressée aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation.

8.1 LE CONTEXTE GENERAL

8.1.1 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

Sans rechercher l'exhaustivité des éléments du contexte général, il est nécessaire de souligner ceux qui impactent particulièrement le SDEC ENERGIE.

a. La Transition Energétique

La loi de transition énergétique pour une croissance verte, promulguée en août 2016, renforce le positionnement des syndicats d'énergie en la matière.

Dans le cadre de son projet stratégique 2014-2020, le SDEC ENERGIE a décidé d'engager des moyens permettant l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'actions opérationnelles comme des projets photovoltaïques ou le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

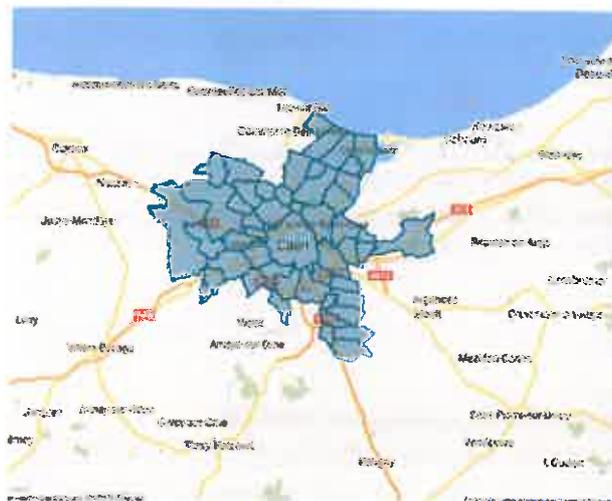
Le SDEC ENERGIE a la responsabilité de piloter la commission consultative pour la transition énergétique, qu'il a créée en décembre 2015.

b. Une nouvelle organisation du territoire Français

Fusion des EPCI à FP et affirmation du rôle des communautés urbaines :

La loi dite de « Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropole (MAPTAM), publiée au Journal Officiel le 28 Janvier 2014, modifie le champ des compétences des EPCI à FP.

A ce titre, la Communauté Urbaine de Caen-la-Mer (CUCM) créée le 1^{er} janvier 2017 et qui regroupe 50 communes pour 267 275 habitants, est dotée de compétences obligatoires qu’exerce le SDEC ÉNERGIE, pour le compte de ses communes adhérentes.



La création de cette communauté urbaine a eu comme conséquence, pour le SDEC ÉNERGIE, la modification de ses statuts au 1^{er} janvier 2017, afin que la représentativité de cette collectivité au sein du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE soit au prorata de son poids de population par rapport à celle du département.

Les statuts adoptés à une très large majorité voient le Comité Syndical en 2017 passé à 199 membres au lieu des 123 en début de mandat.

L’adaptation des statuts a permis, par ailleurs, de renforcer ou d’intégrer certaines compétences du SDEC ÉNERGIE, en particulier, en matière de production d’énergie renouvelable, de mobilité durable et de contribution à la transition énergétique.

De manière générale, les communautés de communes ont acquis de nouvelles compétences, dans un cadre budgétaire contraint, qui impose de proposer des services de qualité et un niveau d’expertise soutenu.

Ce transfert de compétences en faveur des collectivités locales, sans ressources supplémentaires, peut les encourager à se tourner vers le SDEC ÉNERGIE pour bénéficier des effets de la mutualisation et des moyens mis à disposition par le syndicat.

De nouvelles régions aux compétences renforcées :

La réforme territoriale valide le redécoupage de nouvelles entités régionales, avec l’émergence de la région Normandie composée de 5 départements. Les compétences de cette nouvelle région sont accrues, en particulier, en matière de pilotage de la transition énergétique.

Dans ce contexte, il est apparu naturel aux 5 syndicats départementaux d’énergie, de constituer une entité régionale appelée « Territoire Energie Normandie ».

Cette entente a vocation à favoriser les échanges dans l’analyse des dossiers, de mutualiser des actions et de porter au Conseil Régional des propositions structurées à portée régionale. Elle ne se substitue pas aux syndicats départementaux, qui conservent leur indépendance décisionnelle.

« Territoire Energie Normandie » devient ainsi un interlocuteur privilégié du Conseil Régional de Normandie.



Les questions de mobilité à faible émission de CO², de production d'énergies renouvelables à partir, en particulier, du photovoltaïque, de développement de la filière hydrogène, de déclinaison de la transition énergétique au travers la mise en œuvre des PCAET, l'efficacité énergétique des bâtiments...vont réclamer des synergies régionales pour lesquelles « Territoire Energie Normandie » pourra être en mesure d'y contribuer.

La création d'un grand nombre de communes nouvelles

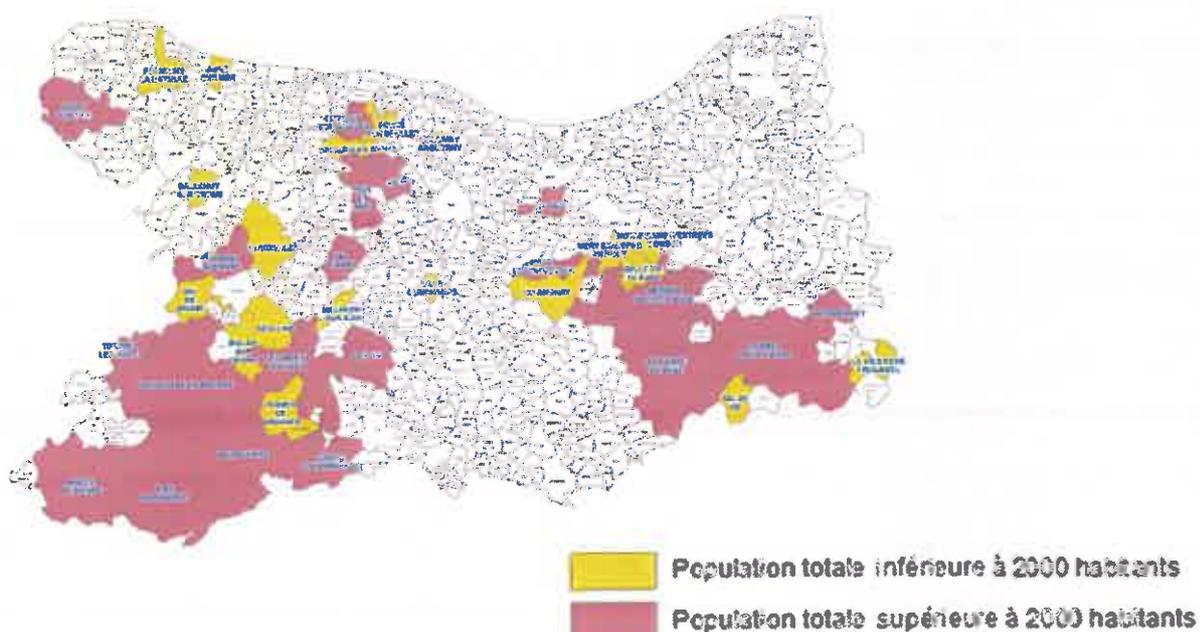
Le mouvement dynamique de création de communes nouvelles est particulièrement marqué dans l'Ouest de la France.

Le Calvados n'échappe pas à cette tendance forte puisque le département enregistre en deux ans seulement une diminution drastique de 207 communes historiques et la création de 39 communes nouvelles.

Au 1^{er} janvier 2017, le Calvados ne compte plus que 538 communes pour 705 précédemment soit une réduction de plus de 20%.

S'inscrit également dans ce mouvement, le retrait au 1^{er} janvier 2018 de la commune historique de Guilberville, localisée dans la Manche.

Il est vraisemblable que la commune de Pont-Farcy, dans le canton de Vire, soit rattachée au département de la Manche dans le cadre d'une fusion avec la commune nouvelle de Tessy-Bocage.



Ce mouvement de création de communes nouvelles, en particulier, celle de plus de 2 000 habitants, fait peser une incertitude concernant la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) pour un montant d'environ 1.7 M€ annuel.

Le regroupement de ces communes, souvent rurales, constituant des communes « urbaines » au titre du FACÉ - Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification - après 2020, risque d'affecter directement le montant de ces dotations, réservées exclusivement aux communes rurales. L'enjeu financier est évalué à environ 1 million d'euros (Loi 2016-1500 du 8/11/2016).

Au total, c'est donc près de 3M€ de recettes d'investissement qui sont potentiellement menacées de disparaître dans la comptabilité du SDEC ÉNERGIE, sans compter une diminution de l'assiette de la maîtrise d'ouvrage du syndicat, les travaux pour les communes urbaines étant, dans les conditions actuelles du contrat de concession d'électricité, majoritairement réalisés par Enedis.

8.1.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

Le 1^{er} contrat de concession d'électricité, mis en œuvre en 1992 pour une durée de 25 ans, arrive à terme au 31 décembre 2017.

L'activité fédératrice du syndicat reposant essentiellement sur ce contrat, son renouvellement revêt une importance stratégique majeure pour l'avenir du SDEC ÉNERGIE, d'autant qu'il est un des premiers de cette nature et de cette importance à être renouvelé à l'échelle nationale.

Le nouveau contrat de concession, en cours de négociation nationalement et localement aura des incidences directes en matière :

- de redevance de fonctionnement et d'investissement ; actuellement à 3.9 M€ cumulés annuels, toutes diminutions de son montant, limiteraient les marges de manœuvre du SDEC ÉNERGIE en matière d'investissement ;
- de répartition de la maîtrise d'ouvrage entre Enedis et le SDEC ÉNERGIE : globalement répartis respectivement entre communes urbaines pour Enedis et rurales pour le SDEC ÉNERGIE, une remise en cause de cette répartition aurait un effet immédiat sur l'activité du SDEC ÉNERGIE ;
- le renouvellement nécessaire des réseaux de distribution, à moyenne échéance, réclame un niveau d'investissement conséquent et une coordination accrue des deux opérateurs (SDEC ÉNERGIE et Enedis) : la mise en place d'un Schéma Directeur d'investissement et de Programmes Pluriannuels d'Investissement devrait répondre à ces enjeux.

Le nouveau contrat applicable, dès le 1^{er} janvier 2018, aura donc des effets immédiats sur l'activité du syndicat.

Il peut être envisagé une décision unilatérale du Comité Syndical en 2017 de prolonger la durée du contrat, considérant que les termes de celui-ci ne garantissent pas, à court et moyen termes les intérêts du service public de la distribution d'électricité.

8.1.3 LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES DE 2017

Les résultats des élections présidentielle et législative sont généralement propices à la mise en œuvre de réformes de différentes natures : budgétaire, économique, fiscale...

Il est beaucoup trop tôt pour évaluer précisément la nature de ces réformes. La période actuelle est aux questionnements : Quel sera le contour de la politique fiscale, notamment du devenir des impôts et des taxes ? Quelles hypothèses retenir pour la TCCFE et le FACÉ ? ...

Une chose est sûre : la mise en œuvre de réformes des politiques publiques aura des incidences directes sur le pilotage et la stratégie du SDEC ÉNERGIE.

8.1.4 LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Dans le cadre de la préparation du budget 2017, le projet de Loi de Finances 2017 est construit à partir des hypothèses suivantes retenues par le gouvernement :

- le taux de croissance économique est maintenu à 1.5%.
- le déficit public poursuit sa réduction de 3.3% en 2016 à 2.7% en 2017.

Le projet de Loi de Finances traduit les ambitions et les orientations politiques du gouvernement :

- le taux de croissance de la dépense publique est limité à 1.7%.
- les efforts financiers sont portés sur les trois priorités de l'Etat Français : l'éducation, l'emploi et la sécurité.
- la baisse des dotations versées aux collectivités territoriales est fixée à 2%, ce qui réduit leur capacité d'investissement pour la réalisation de travaux et de projets.
- néanmoins, l'Etat apporte son soutien à l'investissement local par le fonds FSIL.

8.2 LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2014-2016

8.2.1 L'ANALYSE FINANCIERE

L'analyse financière permet d'évaluer le niveau de solidité financière du syndicat. A la lecture des résultats financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur l'activité future du SDEC ÉNERGIE et d'engager des perspectives sur les orientations stratégiques du syndicat.

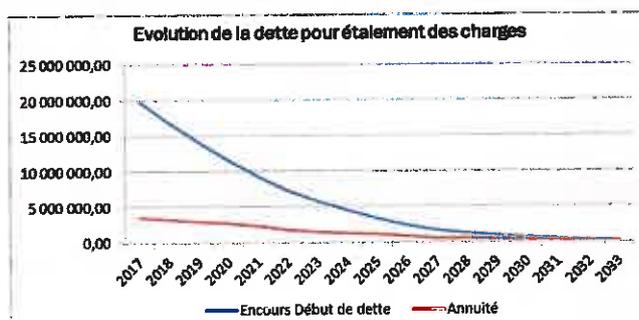
L'analyse financière se base sur la détermination de ratios financiers tels que la Capacité d'Auto Financement (CAF), la trésorerie et la dette.

Globalement, les indicateurs financiers du SDEC ÉNERGIE sont satisfaisants. Cela peut permettre au syndicat de se positionner sur de nouvelles activités et de financer leurs développements, d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissement et de disposer d'une marge de manœuvre pour faire face à d'éventuelles difficultés.

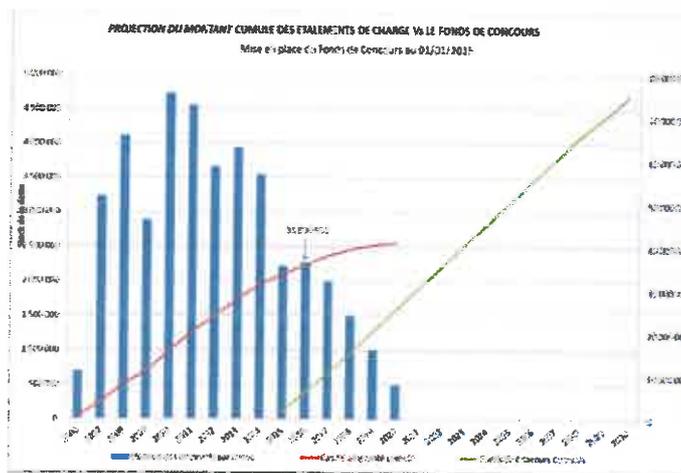
La dette

Au 1^{er} janvier 2017, l'endettement en propre du SDEC ÉNERGIE est nul puisque le remboursement des emprunts pour le financement du bâtiment du syndicat est échu à cette date.

La délibération du 17 décembre 2015 du Comité Syndical visant à financer progressivement la participation communale par le mécanisme des fonds de concours, commence à se mesurer : la charge de la dette cumulée au titre des étalements de charges, baisse progressivement et régulièrement pour s'éteindre totalement en 2033, traduisant le désendettement du syndicat.



Le capital emprunté, cumulé au titre des étalements de charges, progresse jusqu'en 2018 avant de suivre une tendance baissière au profit de la progression des fonds de concours mis en place en 2015 et souscrits par les communes en remplacement des étalements.



• **La capacité d'autofinancement**

La CAF est la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF). Elle doit permettre de couvrir le fonctionnement, le remboursement des emprunts et de disposer de financements propres pour les investissements.

	2014	2015	2016
DRF	11 597 726	11 972 321	12 848 416
RRF	27 230 492	27 120 001	28 926 841
CAF	15 632 766	15 147 680	16 078 425

La CAF progresse sur la période 2014-2016, et se situe à un niveau maîtrisé, permettant au SDEC ÉNERGIE de financer les travaux d'investissements sans avoir recours à l'emprunt direct.

• **La trésorerie**

La trésorerie est définie comme étant l'ensemble des liquidités disponibles en banque. Elle correspond au solde du compte au Trésor et se situe aux environs de 16 000 K€ en 2016.

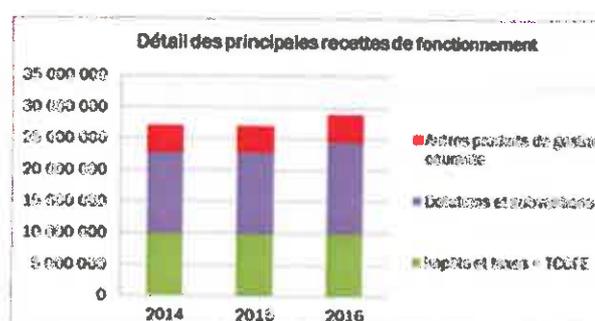
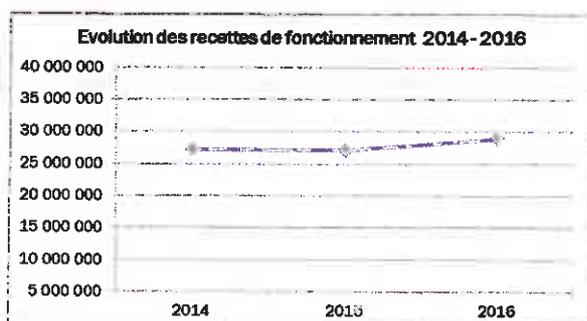
Son niveau permet 4 mois d'activité du syndicat.

8.2.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• **Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement proviennent de différentes sources que sont la participation des collectivités adhérentes, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE et les redevances.

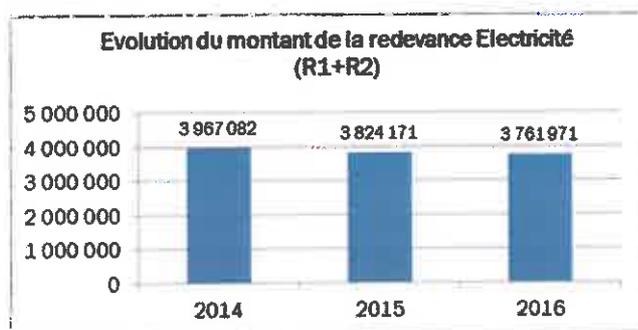
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 28 900 K€ en 2016, en progression moyenne de 2% par an.



Dans le détail, la participation des collectivités locales adhérentes au SDEC ÉNERGIE (« dotations et subventions » dans le graphique ci-dessus) représente la principale recette de fonctionnement ; son montant est proportionnel à l'investissement réalisé.

La TCCFE est la seconde recette de fonctionnement ; son niveau est stable sur la période 2014 - 2016, malgré son indexation sur les consommations d'énergie – les économies d'énergie réalisées par les consommateurs devraient avoir pour effet, non constaté, une diminution du volume de la TCCFE perçue.

La perception des redevances « Electricité » et « Gaz » (« autres produits de gestion courante » dans le graphique ci-dessus) est stable autour d'un peu moins de 4 millions d'euros annuel. Au principal, constituées des redevances électricité (R1 et R2), en 2016, celles-ci s'élèvent à près de 3 800 K€, en légère diminution depuis 2014.



La redevance R1 pour le gaz évolue en fonction du nombre de communes nous transférant cette compétence.

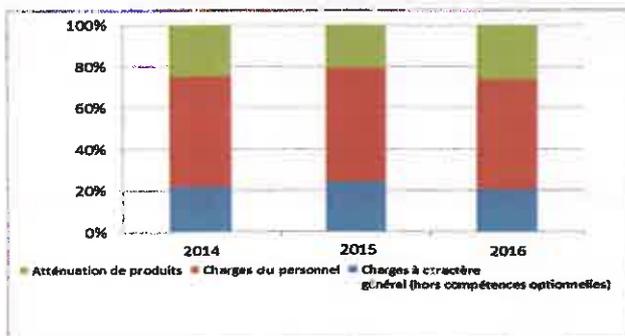
L'article 8 du contrat de concession « électricité », prévoit la participation financière d'Enedis au financement des travaux d'intégration des réseaux d'électricité dans l'environnement, sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE.

Cette participation est conventionnelle. Elle est de 500 K€ depuis plusieurs années et jusqu'au 31 décembre 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se composent principalement des charges à caractère général, des charges du personnel et de l'atténuation des produits (reversement de la taxe et redevance).

Les dépenses de fonctionnement (hors compétences optionnelles éclairage public et signalisation lumineuse qui s'équilibrent par la perception des forfaits correspondants) suivent une augmentation moyenne de 2% entre 2014 et 2016 pour se situer à 6 300 K€.



Les charges à caractère général augmentent en raison du développement de certaines activités ou de missions (assistance juridique liée au renouvellement du contrat de concession, à la révision des statuts...)

La hausse des charges du personnel sur la même période, est le résultat des évolutions réglementaires obligatoires de la carrière des agents et de l'augmentation des effectifs du SDEC ÉNERGIE (3 ETP entre 2014 et 2016) pour satisfaire aux nouvelles activités déployées par le syndicat.

L'atténuation des produits, indiquée dans le graphe ci-dessous, correspond aux reversements de la TCCFE réalisés par le SDEC ÉNERGIE vers les communes membres (communes de catégorie B1).

Le SDEC ÉNERGIE maîtrise les dépenses de fonctionnement, dans un contexte de forte évolution. L'optimisation de ces dépenses se matérialise, en particulier, par diverses actions :

- le recours systématique à la mise en concurrence des entreprises via les marchés publics ;
- la priorisation des dépenses de structure ;
- la mutualisation des achats d'énergie par la mise en place de groupements de commandes ;
- la sollicitation des services de la FNCCR comme conseil et formation sur certains sujets complexes ;
- la synergie autour de projets communs avec « Territoire Energie Normandie » ;
- la mise en œuvre du Schéma Directeur du Système d'Information, priorisant les investissements informatiques sur 5 ans à budget constant.

8.2.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement consacre l'essentiel des crédits alloués à l'exécution des travaux sur les réseaux.

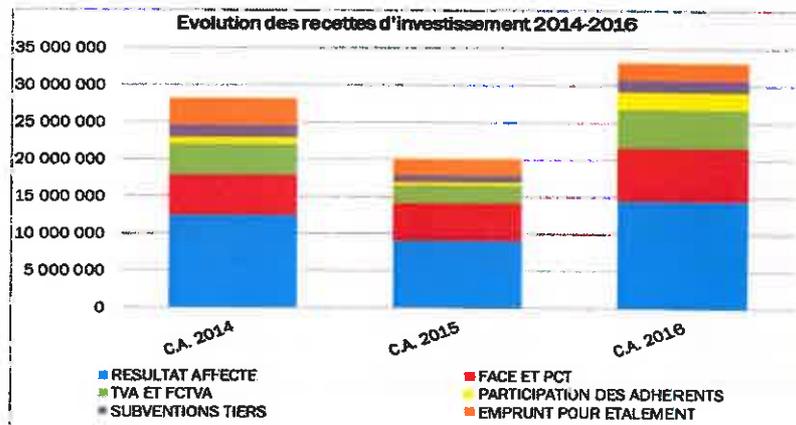
Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont regroupées en six grandes catégories :

- les participations des adhérents ;
- les subventions des tiers ;
- le FACÉ et la PCT ;
- la TVA et le FCTVA ;
- l'emprunt pour étalement des charges ;
- l'affectation du résultat de fonctionnement.

Sur la période 2014-2016, les recettes d'investissement ont fluctué fortement en raison, principalement, du niveau d'affectation du résultat et des subventions d'investissement perçues.

Cette situation résulte, pour partie, de l'adéquation entre l'activité du syndicat en matière d'investissement sur les réseaux, activité elle-même fortement impactée par la demande des collectivités, et le versement effectif des dotations et subventions.



Pour exemple, le ralentissement de l'activité du syndicat en 2014/2015 est dû à la diminution sensible de la commande publique de ses membres sur cette période (programme d'économie budgétaire...).

L'exercice 2016 permet de constater une reprise en la matière, accrue par une augmentation importante des dotations FACÉ, par report des dotations 2015, non totalement versées en 2015 par le ministère des finances.

Cette volatilité des recettes d'investissement est préjudiciable à la mise en œuvre d'actions à long terme de soutien à l'investissement.

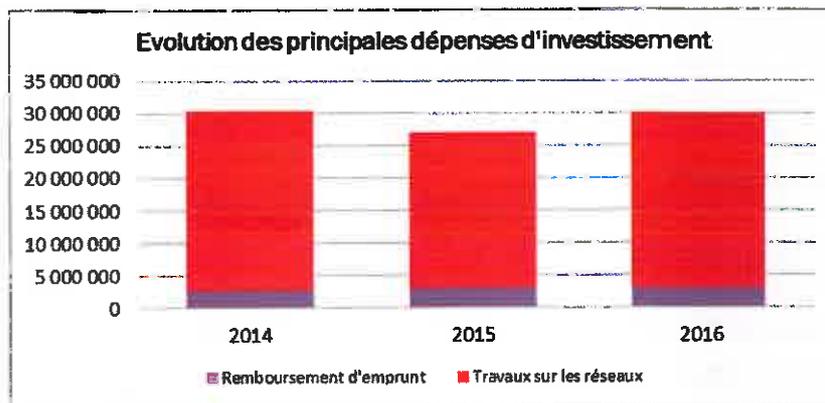
Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont regroupées en trois grandes catégories :

- les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- le remboursement d'emprunts ;
- les opérations pour le compte de tiers.

Les immobilisations en cours qui correspondent aux travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux dont il a compétence et le remboursement des emprunts en contrepartie des étalements des charges constituent les deux principales dépenses d'investissement. Ils représentent respectivement 86% et 9% des dépenses.

Les 5% restants sont les opérations pour le compte de tiers.



8.3 LES RESSOURCES HUMAINES

Cette partie a pour objectif d'étudier, sur la base du bilan social établi chaque année, la qualité des ressources humaines du syndicat, en mettant en avant les caractéristiques de l'effectif du SDEC ÉNERGIE et la réflexion prospective de la gestion du personnel.

8.3.1 LES RESSOURCES HUMAINES 2014-2016

L'évolution des effectifs

Le tableau ci-après distingue deux situations statutaires des agents :

- ceux dont l'employeur est le SDEC ÉNERGIE composé de fonctionnaires et de contractuels ;
- ceux employés par le Centre de Gestion du Calvados, mis à disposition pour le compte du SDEC ÉNERGIE par convention triennale.

Statuts des agents	2014 ^(a)	2015 ^(a)	2016 ^(a)
Titulaires SDEC ÉNERGIE	41	42	42
Contractuels SDEC ÉNERGIE	7	6	6
Contractuels Centre de Gestion	2	4,3	5,5
TOTAL^(b)	50	52,3	53,5

(a) Nombre d'agents au 1^{er} janvier de l'année

(b) Nombre d'agents exprimé en ETP (5 agents à temps partiel à 0,8%)

A noter que l'effectif du SDEC ÉNERGIE, stable depuis des années, comptabilise 49 agents représentant 48 Equivalent Temps Plein (ETP).

Les mouvements d'agents titulaires (départs, arrivées) sont très limités en raison de la composition de la pyramide des âges et de l'âge moyen des agents.

Après deux départs en retraite entre 2014 et 2016, la prochaine vague de départs en retraite de 6 agents interviendra entre 2022 et 2026, si l'âge légal de départ à la retraite reste à 62 ans.

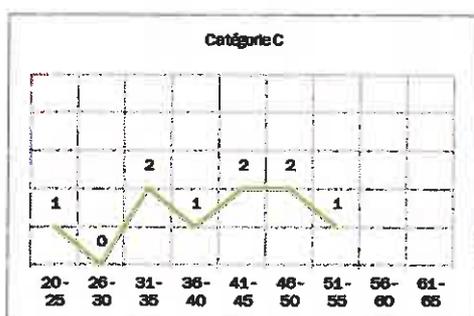
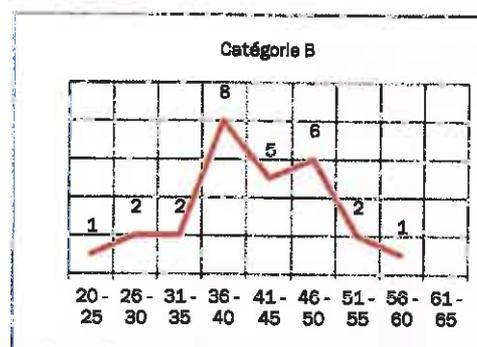
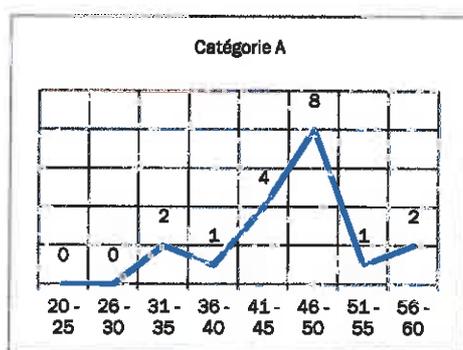
En revanche, le nombre d'agents mis à disposition par le Centre de Gestion suit une progression sur la période 2014-2016. Le SDEC ÉNERGIE a recours à cette solution de recrutement via le Centre de Gestion pour faire face à des mouvements de personnel (départ, maternité, maladie, ...) et pour prendre en compte le développement de nouvelles activités.

A noter que 78 % de l'effectif est titulaire pour 77% au niveau national (données 2014 - Fonction publique territoriale)

• L'âge et l'ancienneté des agents

Le SDEC ÉNERGIE a très peu d'agents de moins de 30 ans et d'agents de plus de 55 ans. Le contingent d'agents le plus nombreux couvre la tranche d'âge 40-50 ans, soit la moitié des effectifs (27 agents).

Cette caractéristique est confirmée par un âge moyen des agents de 42 ans en 2016. La répartition des agents par tranche d'âge est la suivante :

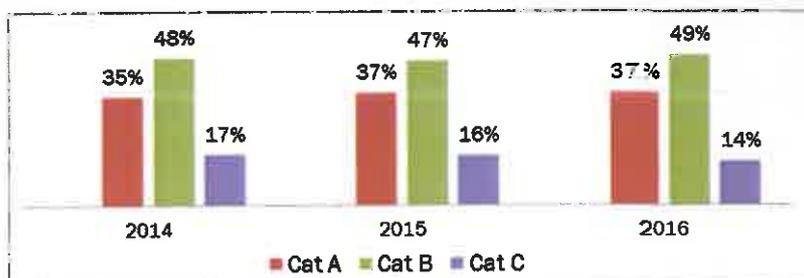


La pyramide des âges révèle les particularismes suivants :

- un accroissement de l'expérience professionnelle acquise par l'ancienneté ;
- un niveau de compétences élevé obtenu par l'ancienneté et la formation ;
- une augmentation de la masse salariale selon le mécanisme du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire par l'effet combiné de l'ancienneté (qui se traduit par les changements d'échelon), de la technicité et de la qualification des agents (qui se traduit par l'avancement de grades et la promotion interne) ;
- Le départ en retraite du plus fort contingent, à l'horizon 2029-2039 devra être anticipé suffisamment tôt pour prendre en charge cette perte de compétences et accueillir de nouvelles recrues. La catégorie A est principalement concernée.

La répartition des agents selon les catégories

Les missions du SDEC ÉNERGIE portant principalement sur la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage, l'expertise technique, le conseil et l'assistance dans différents domaines spécialisés, la répartition entre les différentes catégories d'emplois est atypique au regard des moyennes nationales constatées dans la fonction publique territoriale (A : 10% / B : 14% / C : 76%).

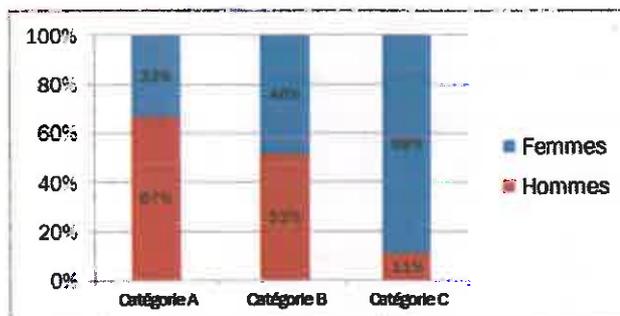
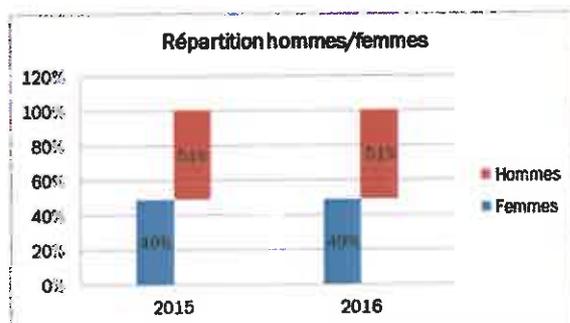


Les cinq derniers recrutements au SDEC ÉNERGIE confortent cette tendance à viser des personnels à forte capacité d'expertise (Niveau I à III) afin de proposer des services à forte plus-value aux communes adhérentes. Trois ont un niveau I et deux ont un niveau III.

Il est donc fait appel aux compétences d'agents de catégorie A (ingénieurs ou attachés) ou B (techniciens ou rédacteurs).

Parité et diversités

Le SDEC ÉNERGIE veille au respect de la parité hommes - femmes : l'égalité de rémunération a toujours été appliquée et les effectifs sont composés d'autant d'hommes que de femmes.



Par contre, il est constaté une inégale répartition entre les hommes et les femmes selon l'appartenance aux catégories de la fonction publique. Les femmes représentent respectivement 33% / 48% / 89% des agents de catégorie A, B et C.

Reste des efforts à poursuivre concernant l'encadrement des services principalement tenus par des hommes. En effet, seulement 21% des services du SDEC ÉNERGIE sont managés par des femmes.

Travailleurs handicapés

Le SDEC ÉNERGIE participe à l'insertion professionnelle des personnels reconnus travailleurs handicapés. Même s'il n'emploie pas de travailleurs handicapés, le syndicat valorise le travail effectué par les handicapés à travers sa commande publique et sa contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite 8 ateliers protégés pour l'achat de produits d'entretien, de fournitures bureautiques et pour la réalisation de tâches manuelles (ex : mise sous pli pour les envois en nombre).

La somme de la commande publique à des ateliers protégés et de la participation du FIPHFP s'élève à 10 250€ en 2016.



Le temps et les conditions de travail

Conformément au décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi, jusqu'à 17 jours de repos compensateurs.

Le temps de travail est défini dans le cadre de plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Tous les emplois créés au SDEC ÉNERGIE sont à temps complet. Cependant, 9% des agents sont en temps partiel, à hauteur de 80% chacun.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite peu les agents en dehors des plages horaires. A titre exceptionnel, les agents peuvent être mobilisés pour des missions techniques réalisées en soirée ou pour des actions événementielles organisées le weekend comme la participation à la Foire Internationale de Caen. Ces heures supplémentaires sont prises en charges par le syndicat et font l'objet de compensations horaires ou monétaires.

La rémunération

La rémunération totale de l'agent est structurée en 3 parties : la rémunération principale obligatoire, la rémunération secondaire et les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- le traitement de base ;
- l'indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement ;
- et la nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération seconde, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire.

Enfin, les éléments accessoires, contribuent à 5% de la rémunération totale, améliorent notablement les conditions de travail des agents :

- la prise en charge de la protection sociale, notamment, le risque prévoyance ;
- la participation à l'activité de l'amicale du personnel ;
- la participation aux actions du CNAS ;
- la participation au financement des tickets restaurants ;
- la mise à disposition des véhicules de services ;
- la prise en charge du transport public.

Le SDEC ÉNERGIE consacre plus de 100 000€ aux éléments périphériques à la rémunération des agents.

La formation

La formation est un outil d'accompagnement des agents dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions. C'est pourquoi, le SDEC ÉNERGIE encourage la réalisation de formation qualifiante pour doter les agents des compétences nécessaires à la réalisation de services.

Ce niveau de compétences est garanti par la formation initiale des agents et par la formation tout au long de leur vie professionnelle.

A ce titre en 2016, 74% des agents ont suivi une formation soit en nombre de jours par catégorie :

CATEGORIE D'EMPLOI	TAUX DE PARTICIPATION PAR CATEGORIE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION PAR CATEGORIE
Catégorie A	100%	65 jours
Catégorie B	74%	76.5 jours
Catégorie C	22%	4 jours

Le budget consacré à la formation est 53 200€ en 2016 soit 1.8% de la masse salariale.

Politique d'accompagnement des agents

Le SDEC ÉNERGIE est particulièrement attentif à accompagner les agents tout au long de leur carrière pour faciliter leur intégration, pour proposer une évolution de poste et de responsabilités, pour renforcer la professionnalisation de nos services. Concrètement, le service Ressources Humaines traduit cet objectif par des actions opérationnelles :

- la formation à la préparation aux examens et concours administratifs ;
- le tutorat des agents lors de la prise en charge de nouvelles missions ;
- la réalisation d'entretien et d'évaluation professionnelle ;
- l'établissement de fiches de poste individuelle, précisant les missions et les objectifs de l'agent ;
- le recensement des besoins de formation ;
- la définition d'objectifs personnalisés.

Dialogue social

Le SDEC ÉNERGIE saisit les opportunités pour entretenir et développer le dialogue social, vecteur de performance et de motivations des agents.

Des moments d'échange comme les vœux du personnel ou la journée du personnel sont organisés allant dans le sens de la convivialité, de la concertation, du partage des informations.

Sans oublier le Comité d'Echanges et de Concertation réunissant des élus du Bureau Syndical et des représentants des agents, qui devient l'instance privilégiée pour établir des propositions d'amélioration et aborder de nombreux sujets relevant des ressources humaines et de l'administration générale.

Les travaux du Comité d'Echanges et de Concertation sont ensuite proposés au Bureau Syndical pour délibération.

Démarche de certification ISO 9001

Le SDEC ÉNERGIE est engagé dans une démarche qualité depuis le début des années 2000. Le syndicat a franchi un cap au niveau des exigences en obtenant la certification selon la norme ISO 9001 en 2004. Depuis, la certification est renouvelée par cycle de 3 ans.

La norme ISO 9001 est une norme qui établit les exigences relatives à un système de management de la qualité. Elle s'appuie sur des principes fondamentaux que sont :

- L'écoute et la satisfaction de nos clients, partenaires ;
- L'amélioration continue ;
- L'analyse des risques.

La certification ISO 9001 est un outil pertinent d'aide à la décision et au pilotage du syndicat mais aussi de recherche permanente d'efficacité.

8.3.2 LA GESTION PREVISIONNELLE DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES 2017-2020

Des prévisions quantitatives

Les tendances statistiques qui devraient être observées pour les ressources humaines du SDEC ÉNERGIE sont les suivantes :

a) Les effectifs du SDEC ÉNERGIE

Pour les prochaines années, le nombre d'agents employés par le SDEC ÉNERGIE dépendra de l'évolution de son périmètre d'activité et des compétences exercées.

Si l'analyse du niveau d'activité confirme un développement durable des services rendus aux collectivités, se pose la question des ressources humaines, notamment de l'effectif des agents.

	2017	Scénario d'évolution *	2018	2019	2020
Nombre d'agents - ETP	54/56	1- Stabilité	54/56		
		2- Croissance maîtrisée	57/60		
		3- Forte diminution	49/53		

(*) : Selon les scénarios exposés au chapitre 7.4.2 du présent document

b) Un vieillissement de l'effectif

Sans mouvement de personnel significatif et sans arrivée de jeunes recrues, le vieillissement de l'effectif se poursuit et l'ancienneté continue à progresser.

Pour mémoire, l'âge moyen des derniers recrutements est de 37 ans, comparé à l'âge moyen de l'effectif qui est de 42 ans.

c) Une progression de carrière

Le SDEC ÉNERGIE maintient sa stratégie de service de qualité aux adhérents, ce qui passe par une expertise et une qualification soutenue des agents. Elle encourage le déroulement de carrière des agents qui obtiennent des emplois plus qualifiés relevant des catégories A et B.

d) La formation, priorité de la Direction Générale

La formation est sans doute le levier le plus efficace pour acquérir des compétences d'un très bon niveau et pour accompagner le changement des missions et des métiers du syndicat. Le niveau de formation initiale reste recherché par le SDEC ÉNERGIE pour se préparer aux nouveaux métiers et aux nouveaux services.

Des évolutions qualitatives des métiers et des compétences

Le SDEC ÉNERGIE a parfaitement pris la mesure des changements structurels de son activité comme la définition de nouvelles relations de travail avec les communes adhérentes, une nouvelle approche territoriale, un positionnement sur les énergies renouvelables ...

Le SDEC ÉNERGIE entreprend une démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC). Ce travail de fond permet d'établir un référentiel de compétences actuelles, de déterminer les activités futures et ainsi de recenser les besoins de compétences à venir qui correspondent aux métiers.

Le SDEC ÉNERGIE prépare d'ores et déjà l'accompagnement des agents pour acquérir de nouvelles compétences :

- l'approche territoriale ;
- l'approche transversale des dossiers par la gestion de projet ;
- l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables ;
- la gestion des nouvelles technologies (connectivité des réseaux, télégestion, ...) ;
- la prise en main des applicatifs « métiers » et « supports » dématérialisés par tous les agents.

La maîtrise de ces compétences apporte une véritable valeur ajoutée au SDEC ÉNERGIE et permettra de proposer un service de qualité aux communes.

Caractéristiques des Métiers d'aujourd'hui		Caractéristiques des Métiers de demain
Métiers exercés dans les domaines de l'électricité, du gaz et de l'administration (achats, comptabilité, communication, informatique, ressources humaines)		Métiers exercés dans les domaines de l'électricité, du gaz, des énergies renouvelables, des territoires et de l'administration (achats, comptabilité, communication, informatique, ressources humaines)
Activité principalement centrée autour de l'électricité		Activité ouverte et diversifiée
Emplois spécifiques et spécialisés		Emplois aux missions polyvalentes
Combinaison de supports « papier », informatiques et dématérialisés		Utilisation de supports informatiques et dématérialisés
Utilisateur d'applicatifs		Utilisateur et acteur d'applicatifs (dépannage, paramétrage, première installation)
Approche verticale et par service		Approche horizontale et transversale entre services
Gestion par dossier		Gestion par projet
Approche globale à l'échelle du département		Approche territoriale à l'échelle du périmètre de la collectivité locale (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, ...)

8.4 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

8.4.1 LES ORIENTATIONS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2020

Les élus ont défini les perspectives du syndicat pour les prochaines années et le Bureau Syndical a validé le Plan Stratégique 2014-2020 qui se décline en 3 orientations stratégiques majeures :

1. Garantir aux collectivités membres, une gestion performante et de qualité des réseaux d'énergies ;
2. Agir pour un aménagement équilibré et durable du département en favorisant la mixité énergétique ;
3. Continuer à nous adapter et à nous développer.

Ce plan stratégique fera l'objet d'une évaluation en 2017, à mi-mandat, établi sur la base :

- du bilan des actions réalisées (résultats obtenus, actions à renforcer et actions à modifier ou supprimer).
- des perspectives d'évolution à engager pour consolider le plan stratégique :
 - o Mise en place de budgets annexes pour les activités nouvelles (celles relevant de services publics industriels et commerciaux) ;
 - o Adossement de nouvelles activités à des structures de type régie à autonomie financière, SEM, SPL, SEMOP comme support à nos activités ;
 - o Renforcement de la mutualisation du « Territoire Energie Normandie » ;
 - o Développement de nouvelles compétences optionnelles.....

8.4.2 LA DEFINITION DE TROIS SCENARI

Dans un contexte de fortes évolutions réglementaires et de possibles variations des ressources financières du syndicat, une analyse prospective de différents scénarii financiers doit permettre d'évaluer :

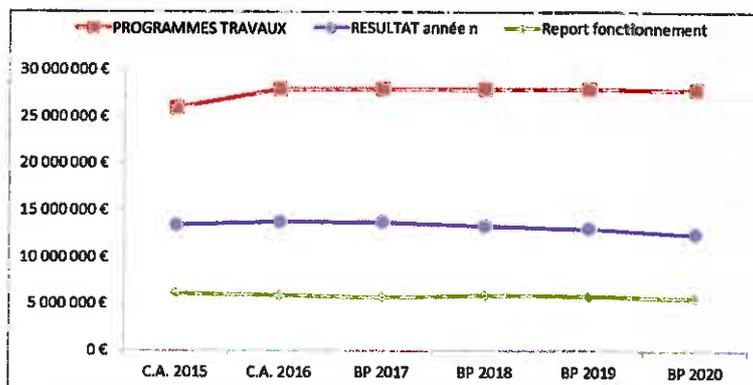
- la solidité financière du syndicat ;
- les potentiels d'adaptation ou les freins aux changements ;
- les leviers à mettre en œuvre pour assurer la continuité des missions exercées par le SDEC ÉNERGIE.

Scenario 1 : une situation stable

Ce scénario se situe dans la continuité de la situation actuelle. Il retient les hypothèses suivantes :

- maintien du niveau de perception de la TCCFE, la création des communes nouvelles de plus de 2000 habitants étant sans impact majeur sur la TCCFE perçue :
 - o perception pour les communes nouvelles de plus de 2000 habitants de la TCCFE perçue précédemment pour leurs communes déléguées (délibérations concordantes avant le 30 septembre 2017) ;
 - o maintien des aides du FACÉ aux communes rurales déléguées : cette disposition qui a fait l'objet de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 devrait permettre un niveau de dotation FACÉ maintenu jusqu'en 2020 ;
 - o dans le cadre du nouveau contrat de concession d'électricité, les redevances de concession R1 et R2 progressent ;
- maintien du programme d'investissement réalisé à 28 M€ jusqu'en 2020 ;
- non renouvellement du programme d'aides exceptionnelles, mis en place en 2015 et 2016 pour soutenir l'investissement et les besoins des communes.
 - o le taux de participation moyen des adhérents est porté à 32%, soit celui d'avant la mise en place du programme d'aides exceptionnelles.

Ce scénario permet de maintenir le résultat de l'exercice budgétaire au niveau actuel, jugé satisfaisant. Le report de fonctionnement est stabilisé et permet de garantir des capacités d'investissement ; maîtrise des charges de fonctionnement basée sur l'inflation courante.



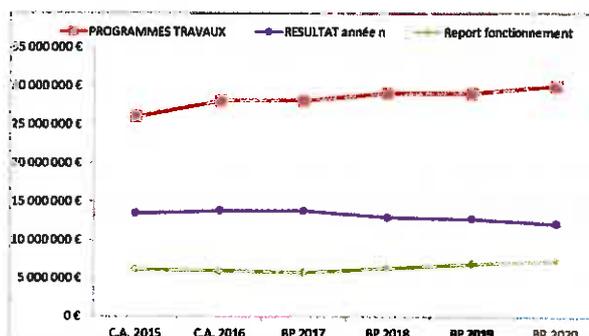
Scenario 2 : une croissance maîtrisée des recettes

Ce scénario décrit une situation de développement de l'activité du syndicat liée à la progression mesurée de ses ressources financières. Il est basé sur les hypothèses suivantes :

- hausse des recettes d'investissement et de fonctionnement, en particulier, de la TCCFE :
 - o perception de l'intégralité de la TCCFE des communes nouvelles de plus de 2000 habitants et en contrepartie adossement des aides financières pour ces communes « urbaines » à celles des communes rurales - ces dispositions favorisent l'investissement des adhérents concernés (délibérations concordantes avant le 30 septembre 2017) ;
 - o maintien des aides du FACÉ aux communes rurales déléguées : cette disposition devrait permettre un niveau de dotation FACÉ maintenu jusqu'en 2020 ;
 - o renégociation favorable des redevances de concession liées au nouveau contrat de concession ;
- progression proportionnelle du programme d'investissement réalisé à 30 M€ pour 28 M€ en 2016 (réseaux et/ou énergie), du fait de l'augmentation des recettes de fonctionnement et d'investissement ;
- le niveau des recettes autorise à diminuer le taux de participation moyen des adhérents à 28%.

Ce scénario permet de maintenir le résultat de l'exercice budgétaire au niveau actuel, jugé satisfaisant.

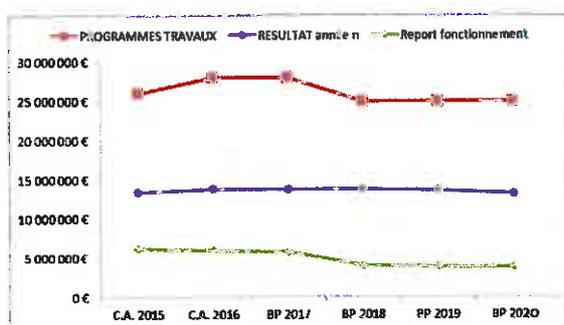
Le report de fonctionnement est stabilisé et permet de garantir des capacités d'investissement. La croissance d'activité génère également une hausse proportionnelle des charges de fonctionnement : recrutement d'agents, équipements informatiques ...



• **Scenario 3 : une baisse significative des recettes**

Le troisième scénario traduit une situation baissière de l'ensemble de l'activité du syndicat. Il est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- baisse marquée des recettes d'investissement et de fonctionnement, en particulier, de la TCCFE :
 - o non perception de l'intégralité de la TCCFE des communes nouvelles de plus de 2000 habitants – perte évaluée à 1.7 M€ annuel ;
 - o diminution de 20 % des aides du FACÉ malgré la loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016, maintenant le bénéfice du FACÉ aux communes rurales déléguées jusqu'en 2020. Le FACÉ étant devenu un CAS, l'état peut en diminuer l'enveloppe annuelle dans le cadre de programmes d'économies budgétaires ;
 - o maintien du niveau des redevances de concession liées au nouveau contrat de concession ;
- La pérennité financière du SDEC ÉNERGIE (maintien des niveaux annuels de résultat de l'exercice et de report de la section de fonctionnement vers la section d'investissement) est obtenue sous condition :
 - o de réduire de 10% le programme d'investissement qui serait ramené à 25 M€ dès 2018 ;
 - o d'augmenter progressivement la participation moyenne des adhérents à l'investissement pour la porter à 40% en 2020 ;
 - o d'adapter les charges de fonctionnement en les réduisant.



En conclusion de ce travail prospectif, il est probable que le scénario réel résulte d'une situation « intermédiaire » entre ces trois scénarii.

Il convient de constater que les principaux arbitrages interviendront dernier trimestre 2017, pour impacter directement le budget 2018 ; celui de 2017 étant dans la continuité de 2016.

Les trois composants majeurs de ces différentes hypothèses, et pour lesquels, les élus du SDEC ÉNERGIE auront à décider, sont :

a) Le niveau de TCCFE

La mise en œuvre de la réforme territoriale modifie significativement les dispositions relatives à la TCCFE.

Des communes nouvelles de plus de 2 000 habitants vont, à partir de 2018, percevoir de droit le produit de la TCCFE.

Le SDEC ÉNERGIE doit engager, dès début 2017, les échanges nécessaires auprès de ces communes nouvelles afin qu'elles disposent de tous éléments d'évaluations leur permettant de décider, en toute connaissance de cause, du maintien ou non de la perception de cette taxe.

b) Le niveau de participation des communes

Le SDEC ÉNERGIE prend en compte les contraintes budgétaires des collectivités territoriales pour déterminer un niveau de participation de ses communes. Le syndicat recherche le point d'équilibre entre le montant des travaux réalisés et la participation communale.

Ce taux moyen de participation est directement corrélé au niveau de perception, par le SDEC ÉNERGIE, des différentes taxes et dotations, particulièrement, la TCCFE qui en constitue une des principales composantes.

Même si le niveau des aides est indexé aux catégories de communes (A/B et C), la péréquation des dotations reçues permet la solidarité des territoires, entre les communes rurales, fortement contributeurs et les communes urbaines.

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de financement complémentaire (Europe, Etat, Région...) est une nécessité ; A titre d'exemple, l'AMI portant sur le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques a permis de réduire la participation communale à 21% de l'investissement.

Le montant de participation communale dépend aussi du coût de la prestation : la mutualisation des achats, l'optimisation des mises en concurrence, le recours à des technologies ou des process plus économiques ... sont autant de dispositions conduisant à réduire le montant des participations des membres.

c) Le niveau d'investissement

L'investissement pour les communes est principalement financé par des aides du SDEC ÉNERGIE provenant de fonds publics (taxes, subventions) et par la participation des membres.

Le niveau d'activité des travaux est déterminé par la capacité de la commune à financer les projets et par le soutien financier du syndicat.

Au dernier trimestre 2017, le SDEC ÉNERGIE disposera d'éléments plus précis sur chacun de ces points :

- le futur contrat de concession d'électricité devrait être signé au plus tard en décembre 2017 ; le niveau des redevances de concession et d'investissement sera établi, la répartition de la maîtrise d'ouvrage arrêtée, la participation d'Enedis aux actions environnementales définies ;
- le niveau de perception de la TCCFE pour les communes nouvelles de plus de 2000 habitants aura fait l'objet, avant le 30 septembre 2017, de délibérations concordantes entre le SDEC ÉNERGIE et les collectivités membres.

8.4.3 ORIENTATIONS 2017

Malgré un environnement particulièrement changeant en raison de réformes nombreuses et structurantes dont les effets devraient être pleinement mesurables à compter de 2018, les ressources financières du SDEC ÉNERGIE ne devraient pas enregistrer de changements notables et laissent supposer une stabilité financière pour l'exercice 2017.

Dans ces conditions, il est retenu, pour 2017, le scénario 1 basé sur une continuité du niveau de recettes perçues (par rapport à 2016).

Pour anticiper une éventuelle dégradation des ressources financières dès 2018, dès l'exercice 2017, les partis pris suivants sont retenus :

- les dotations exceptionnelles d'aide, mises en place sur les exercices 2015 et 2016, ne sont pas reconduites pour 2017 ;
- les aides à l'investissement, octroyées aux collectivités membres, sont globalement maintenues, sans augmentation, sauf dispositions particulières ;
- la cohérence des aides entre les communes A, B1 et B2/C, au regard du niveau de perception de la TCCFE pour chacune de ces trois catégories de communes, devra être respectée ;
- des dispositions incitatives en direction des communes nouvelles de plus de 2000 habitants devront favoriser le transfert de la TCCFE au SDEC ÉNERGIE.

Il faut noter, par ailleurs, un net regain d'activité dû, en partie, à une reprise des demandes de la part des collectivités et aussi, aux nouveaux services proposés par le syndicat, et pour lesquels les communes ou les communautés de communes sont intéressées :

- les besoins délégués d'enfouissement coordonné des réseaux sont particulièrement soutenus - plus de 17M€ d'investissement pour 12M€ en 2016 ;
- le nombre de compétences optionnelles transférées est en forte progression, excepté la signalisation lumineuse (la Communauté Urbaine de Caen la Mer ayant décidé d'exercer cette compétence sur son territoire) :
 - o en éclairage public, le nombre de points lumineux sous gestion du Syndicat a progressé de 2.7% en un an pour atteindre 87 352 foyers en 2016 ; les perspectives de croissance pour 2017 sont estimées à près de 5% ;
 - o le nombre de communes nous ayant transféré leur compétence Gaz a augmenté de 14 % du fait, notamment, de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la Mer à cette compétence (+15 communes) : les différentes concessions que gère le SDEC ÉNERGIE en font un des syndicats majeurs à l'échelle nationale. En 2017, il est attendu de nouvelles adhésions, en particulier, par la dynamique des communes nouvelles ;
 - o le nombre de communes nous transférant leur compétence « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » continue à croître ; le nombre de bornes installées en 2017 devant atteindre les 220 unités ;
 - o 2017 devrait voir les premières communes ou communautés de communes nous transférer les nouvelles compétences optionnelles inscrites dans les statuts révisés applicables au 1^{er} janvier de cette année ; la contribution à la transition énergétique, la production d'énergie renouvelable, les réseaux de chaleur sont des compétences portées par la dynamique de la Commission consultative pour la transition énergétique, que le SDEC ÉNERGIE anime et dont les collectivités membres sont demandeuses.

8.4.4 LA SECTION FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE dispose, pour 2017, de garanties suffisantes concernant l'évolution de ses recettes de fonctionnement :

- le montant de la TCCFE devrait être maintenu sur les bases de l'année 2016, aux environs de 8.5M€ (pm : l'impact éventuel des communes nouvelles sur la TCCFE est mesurable en 2018) ;
- les redevances de concession sont stables à 4M€ puisque relevant, au principal, de l'actuel contrat de concession d'électricité ;
- le taux moyen de participation des communes peut s'établir à 32% soit son niveau de 2014 – pour rappel il était de 30% en 2015 et 2016 du fait de la mise en place de programmes exceptionnels d'investissement fortement aidés pour soutenir l'investissement ;
- la volonté de rechercher de nouvelles sources de financement de nos projets, notamment au niveau régional et européen, via l'entité « Territoire Energie Normandie », pourrait favoriser la diversification de nos recettes.

Les dépenses de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE est particulièrement attentif à l'évolution des dépenses de fonctionnement. D'une part, il s'agit de poursuivre les efforts de maîtrise des charges, sans impacter la qualité des services rendus aux collectivités via, en particulier :

- l'optimisation de l'organisation des services et des procédures, la poursuite de la dématérialisation ... ;
- le développement de la transversalité des services par une logique de projet au travers, en particulier, de la mise en œuvre des PCAET à l'échelle des territoires intercommunaux ;
- la création d'un service « contrôle de gestion » - sans recrutement extérieur - permettant de développer des outils de pilotage efficaces ;
- la mutualisation renforcée des projets à l'échelle des 5 syndicats départementaux dans le cadre du « Territoire Energie Normandie » ;
- la réflexion avec le Conseil Départemental du Calvados sur la mutualisation du Système Informatique Géographique (SIG) ;
- l'accompagnement des agents par la mobilité et la formation.

Cette optimisation des moyens doit permettre de compenser, en partie, des hausses incompressibles de charges :

- l'augmentation de 0.6% du point d'indice pour le traitement de base des agents au 1^{er} février 2017 ;
- la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie A, B et C attribue des points supplémentaires aux agents, servant au calcul de leur traitement de base ;
- la hausse des cotisations sociales patronales (CNRACL, IRCANTEC) contribue à l'augmentation de la masse salariale ;
- le renouvellement de matériels amortis et usagés (ex : aménagement et maintenance des locaux, ravalement des murs extérieurs ...).

Pour répondre à l'accroissement de l'activité pour 2017 en matière de maîtrise d'ouvrage, d'assistance technique et de conseils, en particulier, dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'électricité, il sera nécessaire :

- de lisser l'activité sur deux exercices budgétaires, en priorisant pour 2017 certains investissements, en particulier, pour les programmes d'effacement coordonné des réseaux et d'éclairage Public... ;
- de renforcer ponctuellement les effectifs ;
- de se doter des outils nécessaires au développement des activités (accompagnement des EPCI à FP à la réalisation des PCAET...);
- d'avoir recours à des assistances juridiques ou de maîtrise d'ouvrage (AMO), en particulier, dans le cadre du renouvellement du contrat de concession d'électricité, de la mise en œuvre de nouvelles DSP Gaz et IRVE ...

8.4.5 LA SECTION INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement intègrent les principaux paramètres encourageants pour l'année 2017 :

- la baisse attendue du capital emprunté pour les étalements de charges, du fait du développement des financements par fonds de concours en 2017 ;
- l'enveloppe du FACÉ est sanctuarisée à son niveau de 2016, soit un montant de 6M€ ;
- les aides de nos différents partenaires (Région, Département, ADEME) sont reconduites proportionnellement aux investissements planifiés ;
- la participation du concessionnaire Enedis sera constante sur 2017 - 500 000 € ;
- le FCTVA intégrera certaines dépenses d'entretien des locaux du syndicat.

Les dépenses d'investissement

Le SDEC ÉNERGIE soutient une politique d'investissement articulée autour de plusieurs axes :

- le développement de la mobilité à faible émission de CO² :
 - o le déploiement complet de l'ensemble des 220 bornes de recharge au 30 juin 2017, afin de garantir les dotations de l'ADEME ;
 - o la mise en place de quelques bornes rapides sur le Calvados ;
 - o l'étude d'opportunité concernant des projets innovants sur le GNV et l'hydrogène ;

- la contribution à la transition énergétique :
 - o une dizaine de projets d'installation de panneaux photovoltaïques devraient se réaliser en 2017 ;
 - o l'étude d'une production d'énergie renouvelable par panneaux photovoltaïques au sol, sur une ancienne friche industrielle ;
 - o la réalisation des premiers réseaux de chaleur ;
 - o l'accompagnement des intercommunalités pour la réalisation de leur PCAET ;

- La qualité du réseau de distribution d'électricité :
 - o le programme d'effacement des réseaux est ambitieux, répondant à une demande toujours plus soutenue des communes. Habituellement arrêté à 12M€, les besoins délibérés des communes, retenus pour 2017, seront portés à plus de 13M€ ;
 - o le renforcement du réseau électrique répond aux besoins d'amélioration de la sécurité du réseau de distribution public d'électricité : son niveau correspond à celui des dotations FACÉ et devrait se situer aux environs de 5M€ ;
 - o la mise en œuvre d'un vaste programme de mesures de tension électrique chez l'habitant ;
 - o l'investissement nécessaire à la sécurisation des réseaux électriques fragiles en secteur rural s'adossera au niveau de dotation du FACÉ, soit un programme de 3M€ permettant de renouveler plus de 50 km de réseaux fragiles : la suppression de l'ensemble de ces réseaux basse tension nus en secteur rural devrait être achevée avant 2025 ;

- Le développement du réseau gaz :
 - o la réalisation d'une DSP sur une commune adhérente ;
 - o le maintien des aides au développement du réseau ;
 - o les études d'opportunité pour développer les réseaux gaz.

- Les économies d'énergie pour les membres :
 - o la poursuite du programme d'efficacité énergétique de l'éclairage public visant le renouvellement de plus de 1000 foyers énergivores par an par la technologie LEDS, contribue directement aux économies d'énergie réalisées par les communes ;
 - o La mutualisation des achats d'énergie par la mise en œuvre des groupements de commandes.

Départ de MM. Jean-Luc GUILLOUARD et François BLIN.

Le Bureau Syndical valide ce rapport et décide de le soumettre au Comité Syndical du 9 mars 2017.

ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission réunie le 6 février 2017.

9) CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – CEP - AUTHIE

La commune d'Authie (catégorie C) a émis le souhait, par délibération en date du 14 novembre 2016, de bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé pour 4 de ses bâtiments (Groupe scolaire, Mairie, Salle des fêtes, Vestiaire de Football).

En application des aides et contributions financières adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, la commission « Energie », réunie le 6 février 2017, propose au Bureau Syndical l'adhésion de cette collectivité pour un montant, par bâtiment, de :

- 1 000 € la première année ;
- 500 € par an les 3 années suivantes.

Soit au total sur 4 ans et pour les 4 bâtiments, la somme de 10 000€ à laquelle il est attribué une aide de 75%.

La part à charge de la collectivité s'établit à 2 500€ pour 4 ans soit 625€ par an.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la recette sera imputée à l'article 747485 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

10) CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – CEP – REPRISE DES CONVENTIONS PORTEES PAR LE PAYS DU BESSIN AU VIROIS

Le SDEC ÉNERGIE a pris en charge, depuis le 1er janvier 2017, l'activité CEP du Pays du Bessin au Virois qui devrait prochainement être dissout.

Dans ces conditions, la Commission « Energie » propose au Bureau Syndical de reprendre les conventions d'accompagnement « Conseil en Energie Partagé – CEP » en cours, selon les modalités suivantes :

Collectivité	Patrimoine	Coût			
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Val d'Arry	10	1600€	1100€	1100€	1025€
Landelles et Coupigny	6	750€	-	-	-
Cormolain	3	375€	375€	375€	-
Bonnemaison	1	125€	125€	125€	-
Souleuvre en Bocage	22	2600€	2600€	2600€	-

Subventions accordées :

Collectivité	Nombre de bâtiments	Subvention			Contribution communale
		Coût global	Taux d'aide	Montant de l'aide	
Val d'Arny	10	19 300 €	75%	14 475 €	4 825 €
Lardelles et Coupigny	6	3 000 €		2 250 €	750 €
Cormolain	3	4 500 €		3 375 €	1 125 €
Bonnemaison	1	1 500 €		1 125 €	375 €
Souleuvre en Bocage	22	31 200 €		23 400 €	7 800 €

Les projets de convention ont été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.
Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter les conventions proposées et autorise le Président à les signer et à les mettre en œuvre ;
- dit que le total des contributions des communes sera imputé à l'article 747485 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

11) ETUDE ENERGETIQUE SPECIFIQUE – EES – MORTEAUX-COULIBOEUF

Dans le cadre des services complémentaires au Conseil en Energie Partagée (CEP) et au suivi post CEP, le SDEC ENERGIE propose l'Etude Energétique Spécifique (EES) sur un bâtiment communal ou intercommunal existant.

La commune de Morteaux-Couliboeuf (catégorie C) a émis le souhait de bénéficier d'un accompagnement énergétique spécifique pour sa salle des fêtes.

Le coût de la prestation est évalué à 1 400€.

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, le coût pour la commune s'élève à 700 € soit une subvention attribuée par le SDEC ENERGIE de 700€.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Vu l'avis favorable de la commission « Energie », le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;
- dit que la subvention sera imputée à l'article 65738 ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

12) MAISON DE L'ENERGIE

o Partenariat

Dans le cadre de la maison de l'énergie, la version nomade du « parcours de l'énergie » est à la disposition des adhérents, afin de les faire bénéficier de cet équipement sur leur territoire et de poursuivre ainsi les actions du SDEC ÉNERGIE en matière de conseil et de sensibilisation des différents publics sur les enjeux énergétiques.

Le partenariat avec le collège Mandela d'Hérouville-Saint-Clair porte sur le prêt de l'exposition « 2050 » dans le cadre d'un projet de sensibilisation des scolaires aux problématiques liées à l'énergie.

La convention proposée, transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical, a pour objet de définir les modalités de ce partenariat sur la base :

- l'exposition nomade « 2050 » au sein du collège Mandela d'Hérouville-Saint-Clair du 27 mars au 7 avril 2017 ;
- moyens humains le 28 mars 2017, pour la formation à l'animation de l'exposition, du club scientifique, composé d'élèves de la 6ème à la 3ème.

Vu, l'avis favorable de la commission «Energie», le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter la convention proposée et d'autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.*

o Acquisition de l'exposition 2050, version nomade

Dans le cadre de ses activités, le syndicat d'énergies du Morbihan, sollicite le SDEC ÉNERGIE pour la reproduction de l'exposition nomade « 2050 », dont ce dernier détient les droits de reproduction des versions fixe et nomade.

Par délibération en date du 27 mai 2016, le Bureau Syndical a décidé de mettre à disposition de la société TRAME'S la conception scénographique de l'exposition nomade « 2050 » suivant le paiement d'une indemnité de mise à disposition de 1 000€/exemplaire.

Dans ces conditions, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical d'accéder à la requête du syndicat d'énergies du Morbihan, moyennant le versement d'une indemnité de 1 000 €.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ;*
- *décide d'imputer la recette au compte 758 ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

13) PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, acteur de la transition énergétique sur son territoire a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'accompagner.

Tout d'abord, en fin d'année 2016, en demandant la réalisation d'un diagnostic énergie intercommunal et, plus récemment, pour produire de l'énergie électrique renouvelable sur un de ses bâtiments.

Dans ce cadre, la communauté de communes, maître d'ouvrage d'une extension des vestiaires du gymnase situé à Sainte Honorine du Fay, a prévu l'installation de 240 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment en cours de construction.

Elle souhaite l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE sur ce projet de production d'énergie renouvelable.

Conformément aux statuts du syndicat, le SDEC ÉNERGIE est compétent pour agir dans ce domaine.

Il s'agit de la première opération réalisée par le syndicat et, à ce titre, elle revêt un caractère innovant et expérimental dans l'appropriation du montage juridique et financier et dans l'expertise technique nécessaire (raccordement en injection...).

L'opération pour laquelle la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon demande le concours du SDEC ÉNERGIE, porte sur :

1. la fourniture et la pose de 240m² de panneaux photovoltaïques, le raccordement en injection de la totalité de la production sur le réseau public d'électricité ;
2. l'exploitation de cette installation pendant 20 ans, soit la période durant laquelle le prix de rachat par EDF de l'électricité produite est garanti.

La communauté de communes étant maître d'ouvrage de la construction du bâtiment destiné à l'installation des panneaux photovoltaïques, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage correspondante, remise en séance, afin de faciliter la réalisation et la coordination des travaux.

Le coût du projet est évalué à 90 000€ HT (estimation à confirmer au stade de l'étude définitive) pour une production de 36 KW crêtes, soit une recette cumulée sur 20 ans de vente d'électricité évaluée à 77 525€.

L'investissement pourra être couvert à :

- 75 % représentant une quote-part du produit de la vente d'électricité soit 67 500€ ;
- 25 % par une aide du Syndicat.

Les frais d'exploitation sur 20 ans sont évalués à 22 800 €, soit 1140 € annuel. Ils couvrent le contrôle annuel des installations, la télésurveillance, le renouvellement périodique d'appareillages, les frais de gestion du syndicat...

Ces dépenses d'exploitation sont financées par :

- une contribution annuelle de la communauté de communes de 900 € (18 000€ cumulée sur la période) ;
- le solde par la quote-part restante de la vente d'électricité (6 % soit 4800€).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- *d'accepter la demande de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon de porter le projet de production d'énergie renouvelable par l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur l'extension des vestiaires situés à St Honorine du Fay ;*
- *d'accepter les conditions financières du projet photovoltaïque de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, comme présentées ci-dessus ;*
- *d'accepter la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage proposée et d'autoriser le Président à la signer ;*
- *d'autoriser le Président à signer tout acte s'y rapportant.*

14) PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - PCAET

Dans le cadre de son accompagnement à la maîtrise de l'énergie, le SDEC ENERGIE a été sollicité par les Communautés de communes Cœur Côte Fleurie et Cabourg Normandie Pays d'Auge pour répondre à leur obligation réglementaire d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET.

Le coût de réalisation d'un PCAET est estimé à 50 000 €, dont :

- 35 000 € de valorisation de l'accompagnement du syndicat ;
- 15 000 € de prestations externalisées (Energie demain).

En application des aides financières en cours, adoptées par le Comité Syndical du 12 février 2016, il revient au Bureau Syndical de définir la contribution du syndicat, sur proposition de la commission Energie.

Considérant :

- que cette action s'inscrit dans le cadre de la commission consultative pour la transition énergétique, mise en place par le SDEC ÉNERGIE fin 2015 avec la loi « Transition Énergétique pour une croissance verte » ;
- que la réalisation des PCAET par le SDEC ÉNERGIE permettra au syndicat d'accompagner à court terme les collectivités dans la réalisation de projets opérationnels issus de ce diagnostic ;
- que les futurs Programmes Pluriannuels d'Investissements sur le réseau public d'électricité, comme ils sont envisagés dans le cadre du futur contrat de concession, seront directement impactés par les conclusions du PCAET ;
- la portée stratégique de cet accompagnement permettant :
 - o de développer des partenariats avec les communautés de communes et la Région ;
 - o d'être partie prenante dans l'accompagnement des PCAET ;
 - o d'accompagner les collectivités à la réalisation de leur PCAET.

Dans ces conditions, la commission « Energie » propose au Bureau Syndical la prise en charge totale de la réalisation des PCAET.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, par 15 voix pour et 1 abstention :

- décide d'adopter les conventionnements proposés et autorise le Président à les mettre en œuvre ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

15) MISE EN PLACE DU MECANISME DE CAPACITE – GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

La ministre de l'Environnement a approuvé, par un arrêté du 29 novembre 2016, les règles du mécanismes de capacité proposées par le gestionnaire de réseau RTE.

Ce nouveau dispositif porte sur une obligation faite aux fournisseurs d'électricité, les incitant à diminuer la consommation de leur portefeuille de clients durant les pointes de consommation et d'apporter aux producteurs et opérateurs d'effacement un revenu complémentaire, lié à leur contribution à la sécurité du réseau électrique Français. Ce revenu permettant le maintien en conditions opérationnelles d'un parc de production / effacement suffisant à assurer la sécurité d'approvisionnement du pays.

Ce dispositif, applicable à compter du 1er janvier 2017 se traduit par une contribution supplémentaire sur les factures d'énergie.

Le SDEC ENERGIE est particulièrement concerné par ce dispositif avec le groupement d'achats pour la fourniture d'électricité qu'il coordonne ; puisque les marchés passés en fin d'année 2016 doivent être amendés pour intégrer le coût du mécanisme dans les prix des fournisseurs (disposition prévu à l'article 6.5 du cahier des clauses administratives et particulières de notre accord cadre).

Le SDEC ÉNERGIE s'est donc rapproché des fournisseurs titulaires des marchés de fourniture d'électricité (Direct Energie, EDF et ENERGEM), pour arrêter par avenants les modalités d'application du mécanisme aux contrats en cours.

La méthode utilisée par Direct Energie respecte les principes du mécanisme.

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter la signature d'un avenant au marché de fourniture d'électricité pour lequel Direct Energie est titulaire.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'adopter l'avenant proposé et autorise le Président à le signer et à le mettre en œuvre ;*
- *autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant*

ADMINISTRATION - FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, présente les travaux de la commission réunie le 7 février 2017.

16) DEMANDE DE SUBVENTION – RENDEZ-VOUS A LA CATHEDRALE

L'Office de Tourisme de Bayeux Intercom sollicite une aide du SDEC ÉNERGIE dans le cadre de sa manifestation « Rendez-vous à la Cathédrale 2017 : Les lumières de la Liberté », programmée du 11 juillet au 26 août 2017.

Il s'agit au travers d'une mise en lumière dynamique de deux sites remarquables de la ville de Bayeux – l'Arbre de la Liberté et la cathédrale – de conter une dizaine d'histoires de liberté aux 30 000 spectateurs attendus.

Ce projet s'appuie sur les technologies innovantes de la projection lumineuse à 360° de lumières leds et laser, technologies dont les activités d'exploitant de réseaux d'éclairage public du SDEC ÉNERGIE ont, pour partie, recours.

A ce titre, la participation du syndicat au projet est légitime.

La commission « Administration-Finances » propose au Bureau Syndical l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour cet événement.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *décide d'accorder une subvention de 5 000 € à l'édition 2017 de la manifestation « Rendez-vous à la Cathédrale 2017 : Les lumières de la Liberté » ;*
- *dit que la dépense sera imputée à l'article 65738, sous réserve du vote du Budget 2017 ;*
- *d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.*

CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, présente les travaux de la commission réunie le 7 février 2017.

17) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

M. Bernard LEJEUNE précise que les négociations locales et nationales se poursuivent et qu'un nouveau projet quasiment finalisé du cahier des charges de concession a été transmis au syndicat en début de semaine.

M. le Vice-Président informe les membres du Bureau Syndical que :

- la redevance de fonctionnement R1, étant élargie à la transition énergétique, est revalorisée ;
- la redevance d'investissement R2, contrepartie des investissements sur le réseau et des investissements en matière de transition énergétique et sur les colonnes montantes, serait lissée sur 5 ans. Celle-ci est évaluée en progression, à niveau d'investissement constant.

Concernant les investissements, Enedis propose la mise en place d'un dispositif de gouvernance des investissements, incluant le renouvellement des ouvrages, en contrepartie de l'abandon des provisions pour renouvellement :

- un schéma directeur des investissements sur la durée du contrat :
 - un diagnostic technique détaillé et partagé ;
 - une prospective des évolutions (consommations, urbaine...);
 - des objectifs partagés (amélioration du critère B, suppression des fils nus..).
- des programmes pluriannuels d'investissements (PPI) sur 4 ans :
 - détermination des choix d'investissements ;
 - valorisation et quantification des investissements ;
 - modalités de suivi de l'engagement.
- des programmes annuels d'investissements en déclinaison de chaque PPI – conférence NOME,
- système de pénalités, en cas de non réalisation des investissements.

Pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, 3 options sont proposées, au choix des AODE :

- Le statu quo technique et géographique (qui prend en compte les avancées de la FNCCR en termes d'extension BT pour certains producteurs) ;
- Une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage s'écartant des deux autres, sous condition de résulter d'un accord local, de s'inscrire dans la continuité des relations entre autorité concédante et concessionnaire et d'être justifiée par l'intérêt du service public de la distribution.
- Une grille nationale, l'AODE étant maître d'ouvrage en zone rurale, pour le réseau BT :
 - des renforcements, extensions en soutirage, sécurisation et enfouissement (y compris urbains),
 - des extensions pour le raccordement des installations individuelles neuves, accédant pour la première fois au réseau, qui comportent simultanément de la production d'électricité pour une puissance inférieure ou égale à 6 kVA et de la consommation,
 - des extensions pour le raccordement des bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA et de la consommation.

L'AODE est maître d'ouvrage, en zone urbaine lorsque le concédant conserve au moins la moitié de la TCCFE, des extensions :

- Pour des opérations portant sur des bâtiments communaux et intercommunaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes ainsi que de leurs intercommunalités;
- Pour le raccordement des installations de consommation collective (immeuble, lotissement) construites sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Compte-tenu de l'avancée des négociations, il est possible d'envisager une signature du modèle de cahier des charges avant l'été ou au plus tard en septembre ; ce qui permettrait une présentation au Comité Syndical de septembre 2017.

18) PROTOCOLE B

Aux termes de sa délibération en date du 15 mars 2013, le Bureau Syndical a décidé que, pour toute indemnisation supérieure à 5 000 €, la conclusion de la convention liant le SDEC ENERGIE aux propriétaires de terrain, sur lesquels sont implantés certains ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, doit faire l'objet d'une approbation préalable du Bureau Syndical.

Ainsi, il est proposé aux membres du Bureau Syndical d'approuver la conclusion d'un protocole « B », qui sera ensuite réitéré par acte notarié, entre le SDEC ENERGIE d'une part, et M. et Mme MICHEL, domiciliés 14 La Grande Rue à Carcagny d'autre part, afin d'autoriser l'implantation sur leur propriété (parcelle cadastrale Section A, n° 621, commune de Carcagny) d'une canalisation BTA souterraine et d'une borne électrique BTA).

La commission « Concession Électricité » propose au Bureau Syndical la conclusion de ce protocole - solution technique la plus satisfaisante - en réitérant cet acte par convention notariale à titre gratuit.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'accepter la conclusion du Protocole B proposé ;
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission réunie le 7 février 2017.

19) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2017, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 12 projets, pour un montant de 792 261,97 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la troisième tranche de travaux 2017 de renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

20) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 6 projets, pour un montant de 105 088,82 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 d'extension du réseau public d'électricité proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

21) BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – 2EME TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour l'implantation de 12 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un montant de 126 043,20 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées à l'article 2317 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

22) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS – 2EME TRANCHE 2017

La commission propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2017, pour 19 projets d'effacements coordonnés des réseaux aériens, d'un montant total de 2 584 513,00 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

A noter que Mme Jacqueline ANDRE, élue de Ver-sur-Mer, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- décide d'adopter la deuxième tranche de travaux 2017 d'effacement coordonné des réseaux aériens proposée ;
- dit que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et/ou 4581 ;
- autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

23) MARCHES DE TRAVAUX : DECLARATIONS DE SOUS-TRAITANCE

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour des marchés de travaux :

SPIE City Networks : Travaux et Maintenance Eclairage et Signalisation lumineuse et bornes de recharge

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
LOT 6 « Pays d'Auge Sud »	SAS CERENE SERVICES (10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC)	Ville de FALAISE Géo référencement du réseau d'éclairage public	77 749 €

GARCZYNSKI TRAPLOIR : Travaux aériens et souterrains

Identification des sous-traitants	Nature des prestations sous-traitées	LOT 7 "Creully-Douvres / Caen Ouest"	LOT 8 "Caen Agglo"	LOT 10 "Caen Sud"
EUROVIA BN	Réfection de voiries	100 000 €	150 000 €	50 000 €
EIFFAGE ROUTE	Réfection de voiries	100 000 €	50 000 €	50 000 €
GB Forages dirigés	Travaux de forages dirigés	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Bâti 14	Travaux de maçonnerie	6 000 €	6 000 €	6 000 €

STURNO TEIM : Travaux aériens et souterrains

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
LOT 4 « Bayeux »	EIFFAGE TP OUEST	Réfection de voiries	30 000 €
LOT 5 « Balleroy-Littry-Villers »			40 000 €
LOT 6 « Aunay-Bény-Caumont / Vassy-Vire-St Sever »			40 000 €

SORAPEL : Travaux aériens et souterrains

LOT	Identification du sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
LOT 11 « Suisse-Normande & Falaise »	Eiffage Route Ouest	Réfection de chaussées	60 000 €

Le Président propose au Bureau Syndical d'accepter ces demandes de sous traitances.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical accepte, à l'unanimité, les sous-traitances désignées ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

24) ETAT CONTRADICTOIRE – SIGNALISATION LUMINEUSE – 13 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

Dans le cadre de la création de la Communauté Urbaine de Caen la Mer au 1er janvier 2017, exerçant de droit la compétence Signalisation Lumineuse pour le compte de l'ensemble de ses communes membres, il est proposé l'adoption des états contradictoires de patrimoine, au jour de la reprise de cette compétence par les 13 communes qui avaient précédemment transféré leur compétence au SDEC ÉNERGIE.

La valeur de ces états contradictoires s'élève à :

COMMUNE	Date transfert	valeurs des actifs bruts transférés	TOTAL ACTIF BRUT SDEC ÉNERGIE en février 2017	Amortissements cumulés des actifs bruts initialement transférés et des actifs construits	Valeur nette comptable février 2017
BIEVILLE BEUVILLE	01/01/2005	39 264,00 €	55 100,93 €	16 111,00 €	38 989,93 €
BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	01/08/2006	16 150,00 €	17 352,63 €	6 001,84 €	11 350,79 €
COLLEVILLE MONTGOMERY	01/01/2005	13 402,00 €	16 282,64 €	5 640,21 €	10 642,43 €
CORMELLES LE ROYAL	01/01/2005	68 746,00 €	93 878,79 €	30 640,07 €	63 238,72 €
CUVERVILLE	01/01/2005	116 509,96 €	145 552,73 €	47 941,36 €	97 611,37 €
DEMOUVILLE	15/02/2009	124 867,00 €	196 584,59 €	56 641,33 €	139 943,26 €
FLEURY SUR ORNE	01/01/2005	39 595,00 €	130 365,09 €	29 153,78 €	101 211,31 €
GIBERVILLE	01/01/2005	104 063,00 €	125 183,54 €	44 217,97 €	80 965,57 €
HERMANVILLE SUR MER	01/01/2005	56 192,00 €	65 015,85 €	22 461,03 €	42 554,82 €
LOUVIGNY	01/01/2005	28 652,00 €	32 012,99 €	11 190,80 €	20 822,19 €
ST ANDRE SUR ORNE	01/01/2005	56 386,00 €	69 623,46 €	22 724,57 €	46 898,89 €
ST CONTEST	01/01/2005	78 112,00 €	95 052,70 €	29 908,26 €	65 144,44 €
VERSON	01/01/2005	47 674,00 €	56 017,46 €	18 487,81 €	37 529,65 €
TOTAL		789 612,96 €	1 098 023,40 €	341 120,03 €	756 903,37 €

Le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'adopter les états contradictoires proposés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les états contradictoires du patrimoine de signalisation lumineuse proposés et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant

25) ETATS CONTRADICTOIRES – ECLAIRAGE PUBLIC – AMBLIE/RUCQUEVILLE/CULLY

Pour rappel, le Comité Syndical du 12 décembre 2016 et le Bureau Syndical du 19 janvier 2017 ont acté la reprise de la compétence Eclairage Public au 1er janvier 2017 des communes déléguées d'Amblie, de Rucqueville et de Cully.

Le Président propose l'adoption des états contradictoires de patrimoine suivants :

Commune nouvelle	Commune déléguée	valeurs des actifs bruts transférés en 2005	TOTAL ACTIF BRUT SDEC ÉNERGIE au 06/02/2017	Amortissements cumulés des actifs bruts initialement transférés et des actifs construits entre 2005 et 2016	Valeur nette comptable au 06/02/2017
PONTS-SUR-SEULLES	AMBLIE	56 033,17 €	129 641,94 €	28 832,05 €	100 809,89 €
MOULINS-EN-BESSIN	RUCQUEVILLE	5 043,30 €	170 049,18 €	34 026,56 €	136 022,62 €
	CULLY	16 327,00 €	19 888,79 €	7 420,78 €	12 468,01 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'éclairage proposés et autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les dossiers étudiés par la commission réunie le 9 février 2017.

26) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La liste des dossiers a été transmise aux membres du Bureau Syndical avec la note de présentation.

La commission « Développement Economique » propose au bureau d'autoriser les participations et reversements présentés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- autorise les participations et reversements du SDEC ENERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 12 février 2016 ;
- dit que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 ;
- autorise le président à signer tout acte s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h45.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 € au titre des délégations du Président
Du 01/01/2017 au 16/02/2017

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Aménagement des locaux	B.INGENIERIE	MAITRISE OEUVRE AMENAGEMENT 2E ETAGE	05/01/2017	2 761,25
		MO AMENAGEMENT DE BUREAUX 2 EME ETAGE - HONORAIRES	06/02/2017	837,19
	MEDIALEX	AVIS AMENAGEMENT 2EME ETAGE	04/01/2017	341,24
	SEQUOIA	AMNAGEMENT ESPACE TRANSOT * ENERGETIQUE	04/01/2017	2 500,00
	SOCIETE NOUVELLE DE METALLERIE	LOT N° 5 - SERRURERIE MODIFICATION GARDE-CORPS EXISTANT	16/02/2017	1 082,00
Achat matériel informatique et de bureau	AXIANS	CARTE NUMERIQUE POUR SERVEUR TELECOMMUNICATION - INSTALLATION	09/02/2017	3 115,00
	QUADRIA	5 Adaptateurs HDMI/VGA	09/02/2017	90,85
Fourniture petits équipements	CASTORAMA	MATERIELS POUR MAISON DE L'ENERGIE	04/01/2017	72,21
Fournitures administratives	COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERI	PAPIER	11/01/2017	252,22
		PAPIER A4 + A3	06/02/2017	462,45
		COMMANDE DE PAPIER A4 et A3, ROULEAUX ETIQUETTES AUTOCOLLANTES	16/02/2017	112,82
	FIDUCIAL	FOURNITURES DE BUREAU	13/02/2017	315,52
	ORIGANE	POCHETTES	04/01/2017	202,00
Location de salles	CCI CAEN	LOCATION DE SALLE LE 12/12/2016	25/01/2017	1 219,00
Location matériel	DIAC LOCATION	LOYER BATTERIE ZOE JANV 2017	04/01/2017	215,00
		LOCATION DE BATTERIES - FEVRIER 2017	06/02/2017	215,00
	ELIS	BONBONNES EAU 21/02 AU 28/02/2017	16/02/2017	101,37
	NEOPOST	LOCAT* ANNUELLE MACHINE A AFFRANCHIR	04/01/2017	1 425,96
	UGAP	KANGOO CY-693-FK- JANVIER 2017	04/01/2017	73,00
		ZOE CX-897-KR- FEVRIER 2017	25/01/2017	66,06
		ZOE CX-946-KR FEVRIER 2017	25/01/2017	66,06
		KANGOO CY-693-FK FEVRIER 2017	26/01/2017	73,00
		ZOE CX-897-KR - MARS 2017	16/02/2017	66,06
		ZOE CX-946-KR - MARS 2017	16/02/2017	66,06
Entretien et réparation véhicules	CENTRE BONNET	3 CONTROLES TECHNIQUES	06/02/2017	140,25
	LAGUERRE PNEUS SAS	BATTERIE - CS 7405 ZS 14	04/01/2017	125,58
		KANGOO BH-120-AB - VIDANGE + PNEU	04/01/2017	183,94
		LAMPE - 207 CD-695-JR	04/01/2017	12,19
		POMPE A EAU - TWINGO BJ-527-CQ	04/01/2017	399,00
		REVISION 208 CY-474-VB	04/01/2017	99,54
		VIDANGE - C3 BK-847-DD	04/01/2017	172,92
		C3 - BK-675-DD : VIDANGE + PNEUS AVANT	31/01/2017	195,12
		FREINS - 207 CD-695-JR	31/01/2017	756,53
		TWINGO BJ-527-CQ : PLAQUE	31/01/2017	19,47
		TRANSMETTEUR DE PRESSION + ENJOLIVEUR PEUGEOT 207 CD-695-JR	06/02/2017	105,21
		PEUGEOT 208 - CY-474-VB - PNEUS AVT	08/02/2017	107,98
		CITROEN C3 - BK-847-DD ROTULE	16/02/2017	117,25
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	ZOE CX-897-KR - 1 PNEU ARRIERE	06/02/2017
	TOTAL FINA ELF	CARBURANTS - DECEMBRE 2016	11/01/2017	67,90
		CARBURANT - JANVIER 2017	06/02/2017	71,25
	UGAP	KANGOO CY-693-FK- JANVIER 2017	04/01/2017	18,36
		ZOE CX-897-KR- FEVRIER 2017	25/01/2017	17,65
		ZOE CX-946-KR FEVRIER 2017	25/01/2017	17,65
		KANGOO CY-693-FK FEVRIER 2017	26/01/2017	18,36
ZOE CX-897-KR - MARS 2017		16/02/2017	17,65	
ZOE CX-946-KR - MARS 2017		16/02/2017	17,65	
Documentation générale et technique	CALAMEO	CALAMEO PREMIUM COMPTA ANNUEL	24/01/2017	144,00
	EDITIONS LE MONITEUR	CODE PRATIQUE URBANISME MAJ	30/01/2017	317,54
	LES NOUVELLES DE FALAISE	ABT NOUVELLES DEFALAISE 22/12/2016 AU 28/12/2017	04/01/2017	61,12
	LEXIS NEXIS	ABONNEMENT INTERNET VEILLE JURIDIQUE - LEXIS 360 2017 COLLECTIVITES 01/01/2017 AU 31/12/2017	16/02/2017	4 785,00
	LIBERTE LE BONHOMME LIBRE	ABONNT LIBERTE 26/1/17 AU 18/1/18	16/01/2017	51,71
	QUEST FRANCE	QUEST FRANCE VERSION NUMERIQUE	30/01/2017	166,50
	QUE CHOISIR	ABONNEMENT 2016 - 2017 QUE CHOISIR	04/01/2017	78,35
	VOIX DU BOCAGE	ABONNEMENT LA VOIX LE BOCAGE 2017	11/01/2017	56,42
Formation	AIFCC	FORMATION SST 29/09 ET 10/10/2016 SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL	11/01/2017	645,00
	BERGER LEVRAULT	SEMINAIRE CHORUS PRO 29/11/16 CMA	04/01/2017	291,67
	LE PALLEC FORMATIONS TECHNIQUES	REMISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES POUR L'HABILITATION BS BE	13/02/2017	1 100,00
FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	FNCCR	PROCEDURE CONTROLE TCCFE - CMO	13/02/2017	500,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Honoraires	CABINET DIDIER SEBAN	DSP PRIMAGAZ ACTUALISATION TARIFAIRE	13/02/2017	1 350,00
	PROTECTAS	CONSEIL/ASSISTANCE ASSURANCES 2017	16/01/2017	3 126,87
Rémunérations diverses	ACTIF ET DYNAMIC	MANUTENTION DU 30/01/2017	08/02/2017	82,90
	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI/ AFFRANCHISSTDIAG 65 DIALOGUE N° 65	16/02/2017	596,73
	APRIM	REALISATION DU DIALOGUE N° 65	24/01/2017	2 166,67
	A VUE D OEIL	REPORTAGE PHOTOS PRO	04/01/2017	365,00
	DEVE STEPHANE PHOTOGRAPHE	REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES	30/01/2017	500,00
	ECOCOURSES	20 COURSES SAC A DOS	31/01/2017	125,00
	NUMERIQUES CAEN	REALISATION D'UNE CARTE DE VOEUX MONTAGE	04/01/2017	1 910,00
	UNIK STUDIO GRAPHIQUE	CARTE DE VOEUX 2017	04/01/2017	2 460,00
		RAPPORT D'ACTIVITE 2015	26/01/2017	1 715,00
		ENCARTS PRESSE "CHUTES DE TENSION" SDEC ENERGIE	13/02/2017	240,00
Annonces insertions	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION - ENTRETIEN LOCAUX	04/01/2017	270,00
		ANNONCE "CONCEPTION REALISATION EXPOSITION PEDAGOGIQUE	11/01/2017	90,00
		AVIS D'ATTRIBUTION - CARTOGRAPHIE DONNEES SIG	26/01/2017	450,00
		AVIS - EXPERTISE JURIDIQUE	26/01/2017	720,00
		AVIS - EXPERTISE TECH FIN/COMPTABLE	26/01/2017	720,00
	AVIS COPIEURS 2017 REPRODUCTION IMPRESSION SCANNERISAT	08/02/2017	720,00	
	TENDANCE OUEST	62 MESSAGES PUBLICITAIRES DE 30" RADIO TENDANCE OUEST	06/02/2017	653,02
Fêtes et cérémonies	EURL FORTIER FLEURS	FLEURISSEMENT 5 DECEMBRE 2016 ST PIERRE SUR DIVES	11/01/2017	72,73
		FLEURISSEMENT DU 18 NOVEMBRE 2016	11/01/2017	46,45
		FLEURISSEMENT DU 7 OCTOBRE 2016	11/01/2017	90,91
		FLEURISSEMENT DU 05/02/2017	08/02/2017	890,91
	SARL PIERRE MARIE JULIAN	FLEURS	30/01/2017	90,91
VCE JAMARD DISTRIBUTION	67 PANIERS GOURMAND	16/01/2017	1 674,55	
Evènementiel foires expositions	SARL CREATION REAL DIFFUSION	EVENEMENTIELS - TOURS DE COU	11/01/2017	291,00
Catalogues et imprimés	CAEN REPRO IMPRIMERIE	DIALOGUE 65 - IMPRESSION	24/01/2017	1 209,00
Réceptions	COCKTAIL RECEPTION	CLE BLONVILLE SUR MER	04/01/2017	1 100,96
		CLE MAY SUR ORNE	04/01/2017	740,46
		CLE MORTEAUX	04/01/2017	1 043,87
		CLE SDEC ENERGIE	04/01/2017	779,04
		CLE ST CYR DU RONCERAY	04/01/2017	723,88
		CLE STE MARGUERITTE DE VIETIE	04/01/2017	791,96
		CLE ST MARTIN DES BESACES	04/01/2017	869,32
		CLE ST QUENT DU MESNIL OGER	04/01/2017	783,67
		CLE VARAVILLE	04/01/2017	849,75
		REUNION CS A LA CCI LE 18/12/2016	04/01/2017	824,69
		COCKTAIL VOEUX PERSONNEL 5/01/17	11/01/2017	2 062,76
		4 PLATEAUX REPAS LE 13/01/2017	24/01/2017	56,36
		3 PLATEAUX REPAS DU 01/02/2017	08/02/2017	42,27
		6 PLATEAUX REPAS DU 07/02/2017	13/02/2017	84,54
	lot 2 plateaux repas 9/02/2017	16/02/2017	28,18	
	DISTRIDRINKS SARL	400 JETONS DISTRIBUTEUR BOISSONS	04/01/2017	113,76
	ELIS	BONBONNES D'EAU DEC 2016	04/01/2017	121,65
	EURL FORTIER FLEURS	ABONNEMENT TRIMESTRIEL T3 2016	11/01/2017	181,82
		FLEURISSEMENT NOEL	16/01/2017	500,00
	GRANDSIRE TRAITEUR SARL	FLEURISSEMENT - NOVEMBRE 2016	08/02/2017	45,45
		Cocktail le 15-12-2016	04/01/2017	172,05
	LE KIKALOU	COCKTAIL APERITIF VOEUX DU 16/01/2017	06/02/2017	1 486,73
		REPAS DU 23.12.2016	04/01/2017	68,18
		DEJEUNER DU 10 JANVIER 2017 MRS LIARD + LEJEUNE + LEBARBIER	16/01/2017	71,64
		DEJEUNER 12/01/2017 AR/GC/MR HOUDANT	25/01/2017	51,27
		DEJEUNER DU 30/01/2017 AR + GC + SYNDICAT ORNE	31/01/2017	52,91
		DEJEUNER DU 7 FEVRIER 2017 SLB + MR LIARD	16/02/2017	46,55
		LE MEMORIAL DE CAEN	RESTAURATION DECEMBRE 2016	11/01/2017
	LE TABLIER	DEJEUNER DU 4 JANVIER 2017	11/01/2017	87,45
		DEJEUNER DU 19 JANVIER 2017 - BS	24/01/2017	443,64
LILY ROSES	FLEURISSEMENT DU 18/01/2017	24/01/2017	63,64	
Frais d'affranchissement	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI/ AFFRANCHISSTDIAG 65 DIALOGUE N° 65	16/02/2017	1 889,34
	LA POSTE	CONSOMMATION OCTOBRE 2016	04/01/2017	30,00
		CONSOMMATIONS DECEMBRE 2016	11/01/2017	2 419,01
		CONTRAT POST REPOSE DEC 2016	26/01/2017	30,00
		CONTRAT POST REPOSE JANVIER 2017	13/02/2017	36,00
APFRANCHISSEMENT JANVIER 2017	16/02/2017	1 901,85		

Objet	Fournisseur / Tiers	Libellé de la facture	Date du mandat	Montant HT
Cotisations organismes	BIOMASSE NORMANDIE	ADHESION BIOMASSE NORMANDIE 2017	13/02/2017	110,00
	CHAMBERSIGN	CLE USB SIGNATURE ELECTRONIQ BL 14/10/2016 AU 14/10/2017	16/01/2017	80,00
		CLE USB SUGNATURE ELECTRONIQSLB 13/10/2016 AU 13/10/2017	16/01/2017	80,00
		CLE USB SUGNATURE ELECTRONIQ CGL 19/01/2017 AU 19/01/2018	24/01/2017	130,00
		CLE USB SIGNATURE ELECTRONIQ WK 20/10/2016 AU 20/10/2017	25/01/2017	80,00
	OVH	RENOUVELLT NOM DOMAINE GEOSDEC	11/01/2017	20,99
		RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE MAISONDELENERGIE.COM	26/01/2017	19,98
		RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE MAISONDELENERGIE.FR	26/01/2017	13,98
		RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE MOBISDEC.COM	26/01/2017	19,98
		RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE MOBISDEC.FR	26/01/2017	13,98
		RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE NORMANDIE-ELECTRIQUE-TOUR.COM	26/01/2017	19,98
		RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE NORMANDIE-ELECTRIQUE-TOUR.NET	26/01/2017	19,98
		RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE TERRITOIRE-ENERGIE-NORMANDIE.COM	26/01/2017	19,98
	RENOUVELLEMENT NOM DE DOMAINE TERRITOIRE-ENERGIE-NORMANDIE.FR	26/01/2017	13,98	
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	ENTRETIEN LOCAUX DEC2016 - AVOIR	24/01/2017	2 659,50
TOTAL				75 885,19

BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Compte-rendu des dépenses entre 5 000 € et 50 000€ au titre des délégations du Président
Du 01/01/2017 au 16/02/2017

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Capital emprunt pour travaux d'élec.	CAFFIL (EX DEXIA CREDIT LOCAL)	ECHEANCE 01/01/17 DU PRET MON190636EUR	30/01/2017	11 704,21
Aménagement des locaux	ARTEFACTO	SOLUT* REALITE AUGMENTEE/ESPACE T(REPORT)	04/01/2017	7 200,00
		SOLUT* REALITE AUGMENTEE/ESPACE T(REPORT)	06/02/2017	9 600,00
Achat matériel informatique et de bureau	QUADRIA	10 ORDINATEURS DELL PRECISION 34(REPORT)	04/01/2017	19 143,05
	BOUYGUES ENERGIES&SERVICES ETDE	BONNEVILLE-LA-LOUVET - BT SCIERI(REPORT)	26/01/2017	27 449,52
		COUDRAY-RABUT - RUE DU MILIEU (REPORT)	20/01/2017	30 294,92
		SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT - BT GRA(REPORT)	26/01/2017	23 994,85
	CEGELEC INFRA CALVADOS GT FORLUX	AIGNERVILLE - BT FORTE RUE (REPORT)	25/01/2017	19 029,83
		NEULLY-LA-FORET - REMPLACEMENT (REPORT)	02/01/2017	35 056,67
	EIFFAGE ENERGIE	GRANGUES - D27 - CHATEAU DE GRAN(REPORT)	20/01/2017	32 570,48
		GRANGUES - D27 - CHATEAU DE GRAN(REPORT)	20/01/2017	10 448,13
		GRANGUES - D27 - CHATEAU DE GRAN(REPORT)	20/01/2017	10 831,58
		SAINT-JOUIN - BT PANNIERS 2 598-01	16/02/2017	18 570,80
	ENEDIS14	ESQUAY-SUR-SEULLES - AMENAGEMENT(REPORT)	16/01/2017	6 372,30
	ENTREPRISE DJJARDIN TRAVAUX	BILLY - ETUDE - RUE DU MARAIS ET(REPORT)	09/02/2017	5 452,80
		SAINT-JOUIN - BT PTE FORET 2 (REPORT)	25/01/2017	34 275,51
	GT CALVADOS	BELLENGREVILLE - RUE FELIX BOUFF(REPORT)	02/01/2017	13 346,42
		BILLY - RD232 - RUES DE LA MUANC(REPORT)	31/01/2017	17 384,75
		BILLY - RD232 - RUES DE LA MUANC(REPORT)	31/01/2017	9 864,77
		BILLY - RD232 - RUES DE LA MUANC(REPORT)	31/01/2017	9 544,72
		COURSEULLES-SUR-MER - ROUTE DE R(REPORT)	30/01/2017	8 766,52
		DOUVRES-LA-DELIVRANDE - TAILLEVI(REPORT)	16/01/2017	15 979,82
		DOUVRES-LA-DELIVRANDE - TAILLEVI(REPORT)	16/01/2017	6 863,05
		ESQUAY-NOTRE-DAME - ROUTE D'AVEN(REPORT)	16/02/2017	23 978,19
		ESQUAY-NOTRE-DAME - ROUTE D'AVEN(REPORT)	16/02/2017	7 714,17
		FLEURY-SUR-ORNE - RUE ROUZIERE (REPORT)	02/01/2017	13 382,25
		FRESNEY-LE-PUCEUX - CREATION PRC(REPORT)	02/01/2017	43 592,94
		MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE - ALL(REPORT)	02/01/2017	26 501,25
		MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE - ALL(REPORT)	02/01/2017	7 166,26
		SAINT-CONTEST - MALON (REPORT)	30/01/2017	15 926,83
		SAINT-GABRIEL-BRECY - VENELLE DE(REPORT)	16/01/2017	7 816,19
		SAINT-GABRIEL-BRECY - VENELLE DE(REPORT)	16/01/2017	15 761,98
		SAINT-GABRIEL-BRECY - VENELLE DE(REPORT)	16/01/2017	13 235,40
		SOIGNOLLES - RD260 RUE DES GLYCI(REPORT)	31/01/2017	11 372,26
		SOIGNOLLES - RD260 RUE DES GLYCI(REPORT)	31/01/2017	32 267,93
	SOIGNOLLES - RD260 RUE DES GLYCI(REPORT)	31/01/2017	9 960,80	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	CAMBREMER - RUE DE LA SERGENTERI(REPORT)	20/01/2017	23 179,04
CAMBREMER - RUE DE LA SERGENTERI(REPORT)		20/01/2017	5 163,07	
ÉQUEMAUVILLE - CHEMIN DES ONGLET(REPORT)		11/01/2017	33 877,97	
ÉQUEMAUVILLE - CHEMIN DES ONGLET(REPORT)		11/01/2017	10 565,40	
GENNEVILLE - BT GRAINVILLE (REPORT)		10/02/2017	15 480,86	
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR - BT ORA(REPORT)		14/02/2017	11 676,35	
POTIGNY - BT COLLEGE 516-12 - AI(REPORT)		03/02/2017	11 764,83	
SAINT-GATIEN-DES-BOIS - BT LA MU(REPORT)		14/02/2017	12 008,41	
SAINT-MANVIEU-NORREY - BT TECNOM(REPORT)		20/01/2017	13 218,15	
VILLERS-SUR-MER - QUARTIER DES B(REPORT)		11/01/2017	33 579,41	
VILLERS-SUR-MER - QUARTIER DES B(REPORT)		11/01/2017	15 801,39	

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT	
Immobilisation corporelle	SAG VIGILEC	ANNEBAULT - CREATION PSSA POMMER(REPORT)	03/02/2017	23 865,21	
		BEAUFOUR-DRUVAL - CREATION PRCS (REPORT)	16/02/2017	19 322,84	
		BILLY - RUE DU MARAIS ET CHEMIN (REPORT)	18/01/2017	24 637,11	
		BILLY - RUE DU MARAIS ET CHEMIN (REPORT)	18/01/2017	10 825,37	
		BRUCOURT - BT BROCS 110-05 (REPORT)	09/01/2017	13 139,35	
		CLARBEC - CREATION PAC 3UF LA FO(REPORT)	09/01/2017	13 030,64	
		CLARBEC - CREATION PAC 3UF LA FO(REPORT)	09/01/2017	11 400,54	
		CRICQUEBOEUF - REMPLACEMENT PSSA(REPORT)	07/02/2017	14 389,80	
		DOUVILLE-EN-AUGE - MUTATION H61 (REPORT)	17/01/2017	23 381,31	
		DOUVILLE-EN-AUGE - MUTATION H61 (REPORT)	14/02/2017	21 184,55	
		FAUGUERNON - BT COMBRAY ET BT CH(REPORT)	14/02/2017	29 707,44	
		FRENOUVILLE - REMPLACEMENT RS CI(REPORT)	09/01/2017	10 611,10	
		HOTOT-EN-AUGE - REMPLACEMENT H61(REPORT)	09/02/2017	35 814,68	
		LE BREVEDENT - BT CHÂTEAU 104-04(REPORT)	16/01/2017	31 408,64	
		LE MESNIL-SUR-BLANGY - BT HARANG(REPORT)	09/01/2017	7 565,32	
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT HUBARDI(REPORT)	16/01/2017	6 704,35	
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT LIEU DO(REPORT)	16/02/2017	8 271,03	
		MAROLLES - REMPLACEMENT PRCS EME(REPORT)	07/02/2017	10 605,58	
		SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE - BT(REPORT)	17/01/2017	16 469,44	
		SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE - BT(REPORT)	17/01/2017	16 469,44	
		SAINT-LEGER-DUBOSQ - BT CAROUGE (REPORT)	16/02/2017	12 302,97	
		SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE - CREAT(REPORT)	16/02/2017	45 248,61	
		SATO	SAINT-LAURENT-DE-CONDEL - CREATI(REPORT)	06/02/2017	43 744,69
		SORAPEL	BEAUMAIS - RUE DE CANTEPIE ET RU(REPORT)	09/02/2017	32 729,17
	BEAUMAIS - RUE DE CANTEPIE ET RU(REPORT)		09/02/2017	11 592,07	
	BONS-TASSILLY - RD658 RUES DU 1(REPORT)		20/01/2017	23 356,37	
	BONS-TASSILLY - RD658 RUES DU 1(REPORT)		20/01/2017	19 513,99	
	LA VILLETTE - REMPLACEMENT H61 F(REPORT)		07/02/2017	48 716,11	
	STURNO	CAMPIGNY - BT BG CAMPIGNY (REPORT)	08/02/2017	7 873,96	
		LA BAZOQUE - CREATION PRCS EGLIS(REPORT)	03/02/2017	18 736,20	
		LANDELLES-ET-COUPIGNY - BT BESNA(REPORT)	05/01/2017	10 659,48	
		LANDELLES-ET-COUPIGNY - BT GUILB(REPORT)	05/01/2017	13 506,84	
		LANDELLES-ET-COUPIGNY - BT HOGUE(REPORT)	05/01/2017	9 386,06	
		LANDELLES-ET-COUPIGNY - BT ORANG(REPORT)	05/01/2017	9 187,97	
		LANDELLES-ET-COUPIGNY - BT REINI(REPORT)	09/02/2017	19 499,68	
		LANDELLES-ET-COUPIGNY - BT REVEN(REPORT)	05/01/2017	14 156,22	
		LANDELLES ET COUPIGNY - PRCS HAM(REPORT)	30/01/2017	38 720,04	
		LA VACQUERIE - BT LAHAIE (REPORT)	03/02/2017	17 923,81	
		PLANQUERY - BT MOLANDIN (REPORT)	30/01/2017	21 680,15	
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BT METAIRI(REPORT)	03/02/2017	31 396,87	
		TEIM	AUNAY-SUR-ODON - RD 06 - RUE DE (REPORT)	25/01/2017	26 510,31
	AUNAY-SUR-ODON - RD 06 - RUE DE (REPORT)		25/01/2017	6 676,84	
	COURSON - BT GRIPPAUX 192-24 (REPORT)		09/02/2017	29 060,77	
	COURSON - BT TABOURIE 192-15 (REPORT)		09/02/2017	36 372,97	
	LE MESNIL-AUZOUF - BT PELBOUQUIE(REPORT)		09/02/2017	5 092,79	
	LIVRY - CIMETIERE - CD 115 (REPORT)		11/01/2017	40 275,08	
	LIVRY - CIMETIERE - CD 115 (REPORT)		11/01/2017	19 863,18	
	MESNIL-CLINCHAMPS - BT CAMP CHEM(REPORT)		16/01/2017	7 898,16	
	MESNIL-CLINCHAMPS - BT RUBINIERE(REPORT)		16/01/2017	9 043,58	
	MESNIL-CLINCHAMPS - BT SALLERIE (REPORT)		16/01/2017	8 070,22	
	MESNIL-CLINCHAMPS - BT THIBOULAR(REPORT)		16/01/2017	24 448,61	
MONTIGNY - BT LONGS BAUX 446-05 (REPORT)	09/02/2017		12 234,40		
RYES - D87 RUES G. LE CONQUERANT(REPORT)	20/01/2017		30 105,19		
SAINT-SEVER-CALVADOS - CALVAIRE-(REPORT)	16/02/2017		9 114,46		
VIRE-NORMANDIE - BT HUCTIERE (REPORT)	18/01/2017		24 862,70		
VIRE-NORMANDIE - RUE DE L'EGLISE(REPORT)	11/01/2017		49 215,25		
VIRE-NORMANDIE - RUE DE L'EGLISE(REPORT)	11/01/2017		13 641,98		

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date de Mandat	Montant HT	
	TOPO ETUDES	HOTOT EN AUGÉ - REMPLACEMENT H61(REPORT)	09/02/2017	5 790,31	
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - CREATION P(REPORT)	14/02/2017	11 259,53	
	TRANSFIX	ÉMIEVILLE - MUTATION PUC EPINE 1(REPORT)	09/02/2017	5 623,37	
		LEAUPARTIE - CREATION PRCS RUETT(REPORT)	25/01/2017	6 706,29	
	VALAMBRAY	AIRAN - DESSERTE INTERIEURE ELEC	12/01/2017	11 157,83	
Contrepartie avances forfaitaires ELEC	BOUYGUES ENERGIES&SERVICES ETDE	COUDRAY-RABUT - RUE DU MILIEU (REPORT)	20/01/2017	20 000,00	
	SORAPEL	BONS-TASSILLY - RD658 COTE MAIRI(REPORT)	18/01/2017	40 000,00	
Contrepartie DTMO	VALAMBRAY	AIRAN - DTMO LOT LES SEMAILLES	12/01/2017	5 578,92	
Immo. Reçues au titre des M.A.D.	ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	BALLEROY-SUR-DRÔME - Mise en pla(REPORT)	16/01/2017	5 066,51	
		BAYEUX - Mise en conformité dans(REPORT)	09/01/2017	16 750,50	
		COURSEULLES-SUR-MER - Extension (REPORT)	09/01/2017	10 419,68	
		LUC-SUR-MER - EXTENSION ECLAIRAG(REPORT)	25/01/2017	9 862,33	
		MAISONS - Sécurisations de trois(REPORT)	14/02/2017	15 406,77	
		SUBLES - EXTENSION ECLAIRAGE SAL(REPORT)	09/02/2017	8 020,25	
	GERTRUDE SAEM	SDEC ENERGIE - DEPLOIEMENT TELESURVEILLA	18/01/2017	23 119,00	
	GT CALVADOS	BELLENGREVILLE - RUE FELIX BOUFF(REPORT)	02/01/2017	5 443,33	
		BILLY - RD232 - RUES DE LA MUANG(REPORT)	31/01/2017	9 853,98	
		COURSEULLES-SUR-MER - ROUTE DE R(REPORT)	30/01/2017	19 757,92	
		DEMOUVILLE - RD 228 ET RUE DES B(REPORT)	16/01/2017	11 836,39	
		DOUVRES-LA-DELIVRANDE - TAILLEVI(REPORT)	16/01/2017	19 966,70	
		ESQUAY-NOTRE-DAME - ROUTE D'AVEN(REPORT)	16/02/2017	6 187,31	
		FLEURY-SUR-ORNE - RUE ROUZIERE (REPORT)	02/01/2017	19 908,95	
		MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE - ALL(REPORT)	02/01/2017	6 595,92	
		SAINT-CONTEST - MALON (REPORT)	30/01/2017	15 147,83	
		SOIGNOLLES - RD260 RUE DES GLYCI(REPORT)	31/01/2017	14 656,82	
	RAGNI SAS	LIVAROT-PAYS-D'AUGE - PROGRAMME (REPORT)	02/01/2017	5 227,09	
		MEZIDON-CANON - DIAGNOSTIC EP ME(REPORT)	02/01/2017	15 382,98	
	RESEAX ENVIRONNEMENT	CAMBREMER - RUE DE LA SERGENTERI(REPORT)	20/01/2017	5 110,69	
		ÉQUEMAUVILLE - CHEMIN DES ONGLET(REPORT)	11/01/2017	13 332,62	
	SAG VIGILEC	BILLY - RUE DU MARAIS ET CHEMIN (REPORT)	18/01/2017	11 416,84	
		MEZIDON-CANON - RD 88 - RUE JULE(REPORT)	09/01/2017	24 222,11	
	SORAPEL	BEAUMAIS - RUE DE CANTEPIE ET RU(REPORT)	09/02/2017	14 905,95	
		BONS-TASSILLY - RD658 RUES DU 1(REPORT)	18/01/2017	23 988,95	
	SPIE CITY NETWORKS	CORMELLES-LE-ROYAL - DEPLACEMENT(REPORT)	02/01/2017	6 615,50	
		CUVERVILLE - CREATION D'UN VERT (REPORT)	06/02/2017	5 480,84	
		DEMOUVILLE - EXTENSION ECLAIRAGE(REPORT)	11/01/2017	14 454,16	
		HEROUVILLE-SAINT-CLAIR - DEPOSE (REPORT)	17/01/2017	7 668,74	
		IFS - DECROISEMENT RESEAU BRETEL(REPORT)	11/01/2017	32 552,47	
		LIVAROT-PAYS-D'AUGE - PROGRAMME (REPORT)	11/01/2017	17 552,96	
		MEZIDON-CANON - MISE EN LUMIERE (REPORT)	04/01/2017	6 503,75	
		MOUEN - PROGRAMME EFFICACITE ENE(REPORT)	04/01/2017	13 946,73	
		SAINT-CONTEST - RENOUVELLEMENT D(REPORT)	11/01/2017	11 968,16	
		VIEUX-FUME - Renouvelment de 7 (REPORT)	09/01/2017	9 430,23	
	TEIM	BUCEELS - Aménagement bourg (REPORT)	30/01/2017	10 773,12	
		CONDE-EN-NORMANDIE - Mise en co(REPORT)	20/01/2017	7 689,37	
		LE HOM - DIAGNOSTIC SL CARREFOUR(REPORT)	09/02/2017	6 567,47	
		LE HOM - Mise en conformité dans(REPORT)	02/01/2017	6 289,26	
		LIVRY - CIMETIERE - CD 115 (REPORT)	11/01/2017	40 952,67	
		RYES - D87 RUES G. LE CONQUERANT(REPORT)	20/01/2017	31 305,33	
		SOULEUVRE-EN-BOCAGE - Mise en co(REPORT)	02/01/2017	6 747,50	
		WIRE-NORMANDIE - RUE DE L'EGLISE(REPORT)	11/01/2017	7 492,52	
	Avances forfaitaires	CEGELEC INFRA CALVADOS GT FORLUX	AVANCE FORFAITAIRES 2017	10/01/2017	25 000,00
		ENGIE EX COFELY INEO GDF SUEZ	AVANCES FORFAITAIRES 2017	02/02/2017	6 000,00

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT
Travaux Sous Mandats Télécom 2016	BOUYGUES ENERGIES&SERVICES ETDE	COUDRAY-RABUT - RUE DU MILIEU (REPORT)	20/01/2017	7 948,86
	GT CALVADOS	DEMOUVILLE - RD 228 ET RUE DES B(REPORT)	16/01/2017	16 652,30
		DEMOUVILLE - RD 228 ET RUE DES B(REPORT)	16/01/2017	7 887,28
		SAINT-CONTEST - MALON (REPORT)	30/01/2017	7 197,12
	SORAPEL	BONS-TASSILLY - RD658 COTE MAIRI(REPORT)	18/01/2017	9 388,91
		BONS-TASSILLY - RD658 RUES DU 1(REPORT)	18/01/2017	9 362,94
	TEIM	LIVRY - CIMETIERE - CD 115 (REPORT)	11/01/2017	17 730,42
		RYES - D87 RUES G. LE CONQUERANT(REPORT)	20/01/2017	13 432,00
Maintenance éclairage public	SPIE CITY NETWORKS	FALAISE - PRISE EN CHARGE DE L(RATTACH.)	04/01/2017	25 718,70
		MAINTENANCE EP 2016 - LOT 4 NOV 2016	19/01/2017	32 548,10
		MAINTENANCE EP 2016-LOT 6 NOV 2016	19/01/2017	32 484,54
		- Travaux de maintenance EP 2017 LOT 4	06/02/2017	29 640,88
		- Travaux de maintenance EP 2017 LOT 6	06/02/2017	32 501,31
Maintenance Bornes Véhicules électrique	DIRECT ENERGIE PROF	BORNE 01/03/2016 AU 30/04/2016	04/01/2017	10 112,73
		ELECTRICITE BORNES - LOT 3	16/02/2017	10 226,02
ASSURANCE MULTIRISQUE	APRIL Entreprise et Collectivité	PREVOYANCE STATUTAIRE AGENTS 2017	06/02/2017	26 323,92
Numérisation plans (réseaux & urbanisme)	CERENE SA SERVICES	LOC RESEAU METAL ENTERRE FRENOUVILLE	19/01/2017	15 669,91
	GEODIS	LOC RESEAU METAL METAL HERMANVILLE	25/01/2017	7 017,60
Titres annulés sur exercices antérieurs	TESSEL	REDUCTION DU N° 3090 DE 2016	09/02/2017	6 708,33
Aménagement des locaux	ATEMIA DEVELOPPEMENT	CONCEPT°;°COORDINAT°CREAT°ESPACE (REPORT)	06/02/2017	5 000,00
Contrepartie avances forfaitaires EP	SORAPEL	BONS-TASSILLY - RD658 COTE MAIRI(REPORT)	18/01/2017	5 000,00
TOTAL				2975 746,20

BUREAU SYNDICAL DU 3 MARS 2017
Compte rendu des délégations de dépenses du Président
Au titre des dépenses de personnel du 01/01/2017 au 16/02/2017

Libellé	Tiers	Net
Personnel extérieur	CENTRE DE GESTION	32 444,79
Versement transport	URSSAF	2 249,03
Cotisation FNAL	URSSAF	562,27
Cotisation CDG et CNFPT	CENTRE DE GESTION	782,03
	CNFPT	1 005,44
Rémunération des apprentis	SALAIRE	868,72
	TICKETS3	25,92
Cotisations URSSAF	URSSAF	20 874,79
Cotisations aux caisses de retraites	CNRACL	29 581,61
	IRCANTEC	899,39
	RAFP	926,84
Cotisations aux ASSEDICS	URSSAF	982,42
Cotisations aux organismes sociaux	ATIACL	384,00
Rémunération principale des fonctionnaires	CNRACL	9 931,39
	Divers salaires	74 053,87
	Fonds de solidarité	783,47
	PREFON	158,05
	RAFP	630,34
	TICKETS3	1 280,86
	URSSAF	7 601,11
Supplément Familial des fonctionnaires	DIVERS SALAIRE	3 096,47
	Fonds de solidarité	29,64
	PREFON	3,48
	RAFP	22,99
	TICKETS3	46,28
	URSSAF	279,84
Régime indemnitaire des fonctionnaires	DIVERS SALAIRE	37 472,52
	Fonds de solidarité	356,65
	PREFON	75,97
	RAFP	273,51
	TICKETS3	527,58
	URSSAF	3 385,68
Rémunération principale des contractuels	DIVERS SAL	9 874,42
	IRCANTEC	403,01
	Total TICKETS3	159,06
	Total URSSAF	1 991,19
Régime indemnitaire des contractuels	Total DIVERS SAL	3 621,64
	Total IRCANTEC	148,64
	TICKETS3	56,94
	URSSAF	728,77
TOTAL GENERAL		248 580,62

